



A.A.M.I.

BP n° 50326

34204 SÈTE Cedex

# Musée de l'Infanterie

Revue de l'Association des Amis du



2<sup>e</sup> semestre 2010 - N° 59

# AAMI



Général de division (2S)  
Jean-Claude MONNET

## Le mot du Président

Chers amis,

Je vous prie de bien vouloir agréer les meilleurs vœux de notre association pour vous et vos familles. Ces vœux vont en particulier vers ceux et celles d'entre vous qui souffrent et qui sont dans la détresse physique ou morale ; qu'ils soient assurés de nos pensées et de notre soutien.

Nous pensons aussi à nos jeunes camarades fantassins qui sont régulièrement engagés dans la tourmente des « opérations extérieures », c'est pourquoi, nous envoyons un exemplaire de cette revue à chacun des régiments d'infanterie.

Pour l'AAMI, 2010 se termine sur notre comparution au Conseil des Prud'hommes de Montpellier, assignés par notre ancienne secrétaire qui cherche de façon indigne à gagner de l'argent avec son licenciement, pourtant inévitable. Notre société militaire est fondée sur des valeurs de loyauté et de fidélité qu'elle démontre ainsi ne pas connaître. J'ai eu tort de lui faire confiance.

Mais tournons-nous vers l'avenir. Dans cette période de vœux, espérons que se poursuivra le long processus entamé l'an dernier avec la mise en caisses du musée. En ce début 2011, un conseil scientifique constitué par le Délégué au patrimoine de l'armée de terre va remettre un document d'orientation sur le futur musée de Neuf-Brisach au ministre de la défense. Il s'agira sans doute d'un établissement dont les collections du musée de l'infanterie resteront le cœur de l'exposition permanente mais il devrait aussi permettre d'évoquer la merveilleuse citadelle de Vauban qui l'accueillera. Il bénéficiera des techniques muséales les plus performantes et du dynamisme des instances politiques régionales.

Ce sera un autre musée et ce sera sans doute un beau musée.

Il restera à éviter patiemment que l'esprit de l'infanterie ne passe pas après le souci d'attirer les touristes. Ayons confiance dans l'avenir.

En 2011, l'AAMI connaîtra une évolution importante. L'assemblée générale du 15 mars prochain devra se prononcer sur le déplacement du siège social à Colmar et sur l'entrée massive, je l'espère, de nos camarades Alsaciens au conseil d'administration. L'association se mettra ainsi en ordre de bataille pour l'arrivée du musée.

Enfin, le site internet du musée virtuel de l'infanterie est en cours de correction. Il restera quelques pages à remplir mais il ouvrira vers le 15 janvier. Nous étudierons ensuite la possibilité de faire une édition papier de l'essentiel.

Un nouveau président me succèdera avant l'édition de la prochaine Revue. Je vous dis toute ma fierté d'avoir assumé cette tâche, imparfaitement sans doute, sans beaucoup de diplomatie c'est vrai, mais avec conviction, toujours. A tous, bon vent et en avant !

# Sommaire

- 1 *Le mot du président*  
Jean-Claude Monnet
- 2 *La jambe du fantassin*  
Pierre Carles
- 7 *De la musique des chantiers de jeunesse  
à la musique de garnison d'Alger*  
Yves Monnet
- 10 *Les opérations extérieures de l'armée  
française depuis la fin de la Seconde  
Guerre mondiale*  
Charles Janier
- 34 *In Mémoriam général Marcel Bigeard*
- 37 *J'étais un des lieutenants de Bigeard*  
François Cann



## CORRESPONDANCE :

AAMI  
37, rue Toussaint Roussy  
BP n° 50326  
34204 SÈTE Cedex

Site internet : [www.aaminf.fr](http://www.aaminf.fr)  
[aami.secre@orange.fr](mailto:aami.secre@orange.fr)

COTISATION 25 €

C.C.P. 2126 - 92 H Montpellier

### Directeur :

Général de Division (2S) Jean-Claude MONNET

### Rédacteur en chef :

Lieutenant-colonel (ER) Jean-Pierre RENAUD

### Direction rédaction maquette :

Professeur André PAGES  
Madame Jacqueline CYPRIENNE

### Réalisation :

I.G.C. Saint-Jean de Védas

Tirage : 900 exemplaires

Toute traduction et reproduction d'article ou document ne peuvent être faites sans l'accord préalable de la rédaction.

Le général Monnet et les membres du conseil d'administration  
de l'Association des Amis du Musée de l'Infanterie  
vous souhaitent leurs meilleurs voeux  
pour la nouvelle année



## Le mot de la rédaction

«Voilà un an déjà que le musée de l'infanterie a fermé ses portes. En attendant sa réouverture en Alsace, voici encore un numéro de la Revue pour maintenir le contact avec les adhérents de l'AAMI. Ce sera peut-être le dernier, mais il démontre que jusqu'au bout, il a bénéficié de l'active participation de nos lecteurs. La rédaction rend hommage à tous ceux qui depuis longtemps ont bénévolement contribué à l'édition et l'illustration de notre Revue. Qu'ils n'hésitent pas à continuer d'envoyer leurs témoignages au rédacteur en chef, le Lieutenant-Colonel (er) J.P. Renaud, 12, rue de la comète 34820 Teyran ou par courriel : [jeanprenaurd@free.fr](mailto:jeanprenaurd@free.fr), nous ferons le relais avec la nouvelle équipe de rédaction quand elle sera créée».

Tableau du sommaire : «La Madone au buisson de roses» par Stefan Lochner

En filigrane, page 1 : Le bivouac par L. Blombed in je serai soldat alphabet

Notre couverture : Le colonel Marcel Bigeard, commandant le 3<sup>e</sup> R.P.C. au combat de Timimoun (Sahara, décembre 1957) photo Marc Flament.

# LA JAMBE DU FANTASSIN

Colonel (er) Pierre CARLES

*Un clin d'œil au souvenir de Bernadotte ,  
maréchal d'Empire et roi de Suède, dont le nom  
de guerre, quand il était soldat d'infanterie, était  
Belle Jambe.*

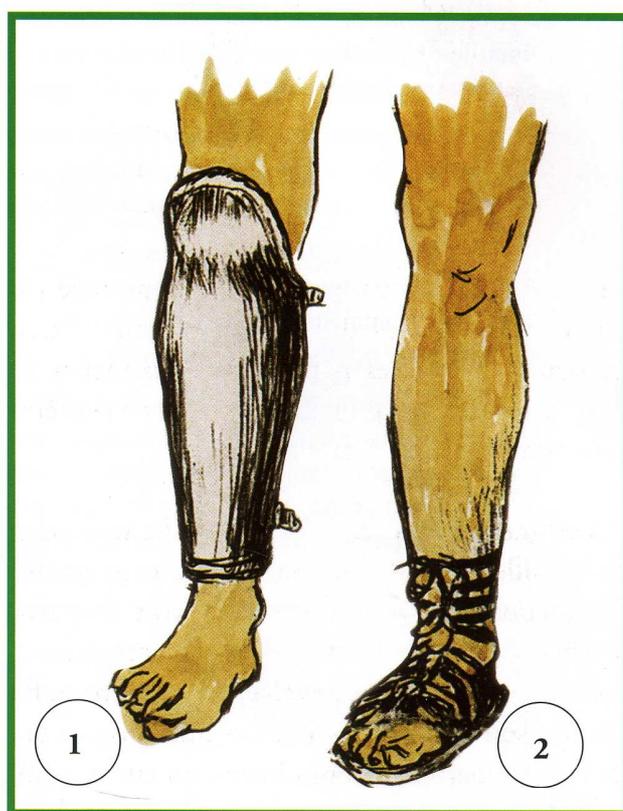
En publiant dans le numéro 41 de notre Bulletin, au deuxième semestre de 2001, j'avais fait allusion à «l'arme principale» dudit fantassin, le pied. Mais le pied n'est, après tout, que le prolongement de la jambe, avec laquelle il constitue l'outil irremplaçable des activités de l'infanterie. Je ne vais cependant pas infliger à nos lecteurs une dissertation pédante sur la jambe du fantassin, mais simplement, avec des images, présenter les principaux aspects de cette jambe à des époques marquantes dans l'histoire de notre arme, aspects numérotés de 1 à 18.

1. L'hoplite grec, un des plus anciens types de fantassin, combattait à peu près nu, mais protégeait le haut de son corps par une cuirasse et un bouclier et le devant de sa jambe, depuis le genou jusqu'au-dessus de la cheville par une cnémide en bronze, probablement moulée sur une vraie jambe. La cnémide était maintenue par des liens sous le pli du genou et au-dessus et en arrière de la cheville. Elle paraît avoir été utilisée du VI<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ.

2. Le croquis représente la jambe du légionnaire romain de la grande époque, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles après Jésus Christ. La chaussure ou caliga a une

(1) Charles XIV ou Charles-Jean (Jean-Baptiste Bernadotte, 1763-1844), maréchal de France, roi de Suède et de Norvège (1818-1844). Devenu prince héritier de Suède (1810), il combattit Napoléon lors de la campagne de Russie et à Leipzig ; il succéda à Charles XIII, fondant la dynastie actuelle de Suède.

semelle et une pièce emboîtant le talon ; elle est assujettie par des lacets en cuir noués sur le dessus du pied et au-dessus de la cheville. En hiver, par temps froid, la jambe est protégée par une sorte de caleçon couvrant le bas-ventre et la cuisse jusque sous le genou, à mi-mollet.



3. Cette jambe est celle d'un fantassin suisse du XVI<sup>e</sup> siècle, époque des guerres d'Italie, qui vit s'affronter deux types d'infanterie professionnelle, suisses et lansquenets. Le vêtement du fantassin est celui de son compatriote civil, agrémenté de quelques particularités, par exemple dans la couleur des tissus. Cette jambe est entièrement prise dans une sorte de culotte collante jusqu'à la pointe du pied et agrémentée d'un lien à l'aîne et



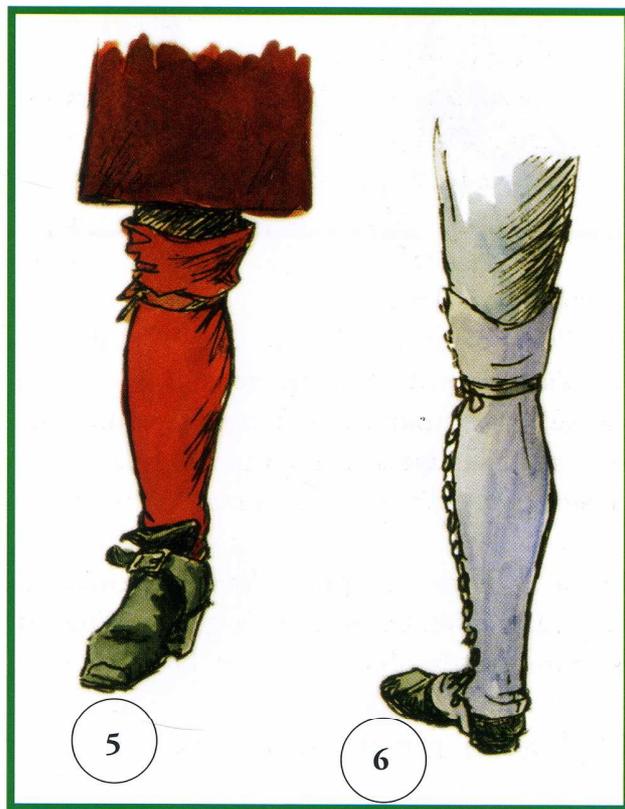
de crevés sous le genou. Le pied est protégé par une chaussure «à pied d'ours». Le tissu est tissé de bandes verticales parallèles aux couleurs du canton ou du capitaine. Le lansquenet a le même genre de vêtement, à peu près.

4. Les gravures du recueil intitulé «Le mareschal de bataille», de 1644, fournissent cette jambe d'arquebusier. Dans le haut on voit la partie inférieure d'un haut-de-chausse, ancêtre de la culotte, en drap orné de petits crevés à sa base. En dessous sont les bas-de-chausses qui deviendront les bas, et, par-dessus, des bottes en cuir souple, à bords évasés fermées sur le dessus du pied par un nœud de cuir. Au besoin cette botte peut se tirer jusque sous le haut-de-chausse et couvrir le genou.

5. D'après une gravure extraite de l'ouvrage de Delaistre 1718, la jambe de ce fantassin est couverte par une culotte collante jusque sous le genou. Par-dessus est enfilé un bas, serré sous le genou par une jarretière et recouvrant le bas du genou par-dessus la culotte. Le pied est chaussé

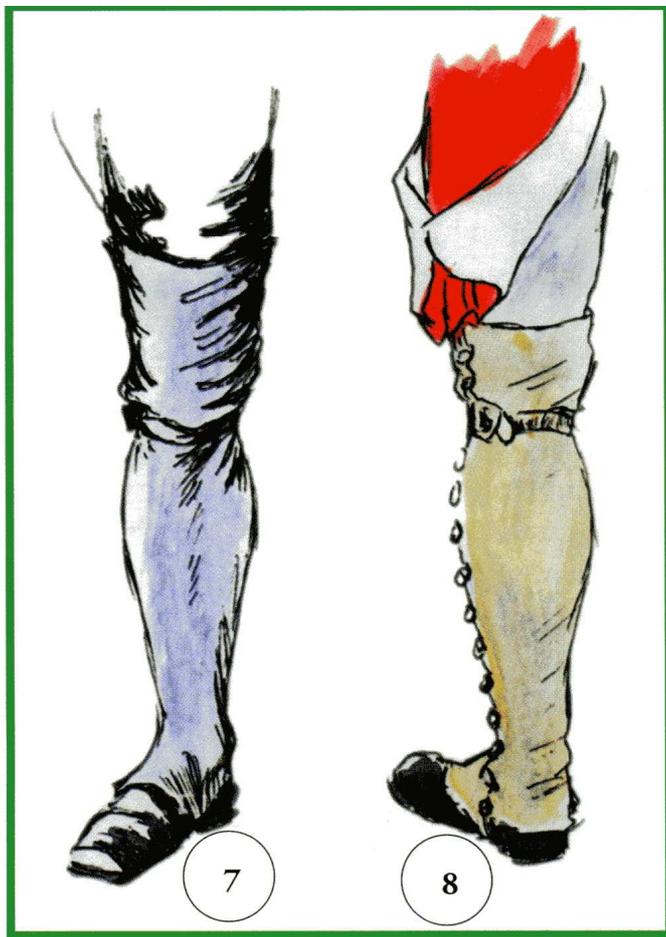
d'un soulier en cuir à talon de bois. L'uniforme militaire commence à différer du vêtement civil.

6. On est arrivé au temps où une jambe bien prise fait partie des qualités que l'on attend du fantassin et que les rapports d'inspection ne manquent pas de noter : «jambe bien prise,... belle tournure..» La culotte est collante, arrêtée sous le genou ; elle s'insère dans une guêtre de toile grège ou blanche recouvrant le dessus de la chaussure et boutonnant sur le côté par des petits boutons d'os. Cette guêtre est serrée sous le genou par une jarretière. Ce système est appelé à une longue carrière jusqu'en 1812, depuis 1740 environ.



7. A un moment, 1754, elle monte assez haut au-dessus du genou, puis redescend pour couvrir seulement le genou en 1867 (8).

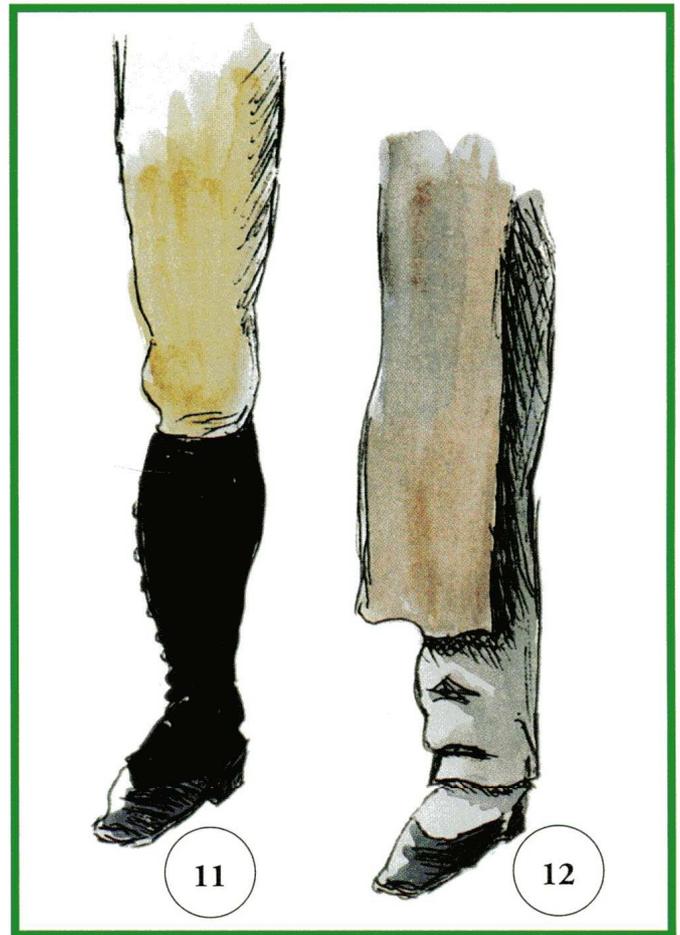
9. A la veille de la Révolution, la guêtre, en hiver, est généralement en drap noir dit estamette, plus chaud que la guêtre en toile dite basin.



10. Pour l'infanterie légère, la culotte descend jusqu'à la cheville et la guêtre devient la demi-guêtre, arrêtée sous le mollet et souvent découpée en V sur le devant avec un pompon de laine dans la découpe. Ce modèle est courant dès 1805.

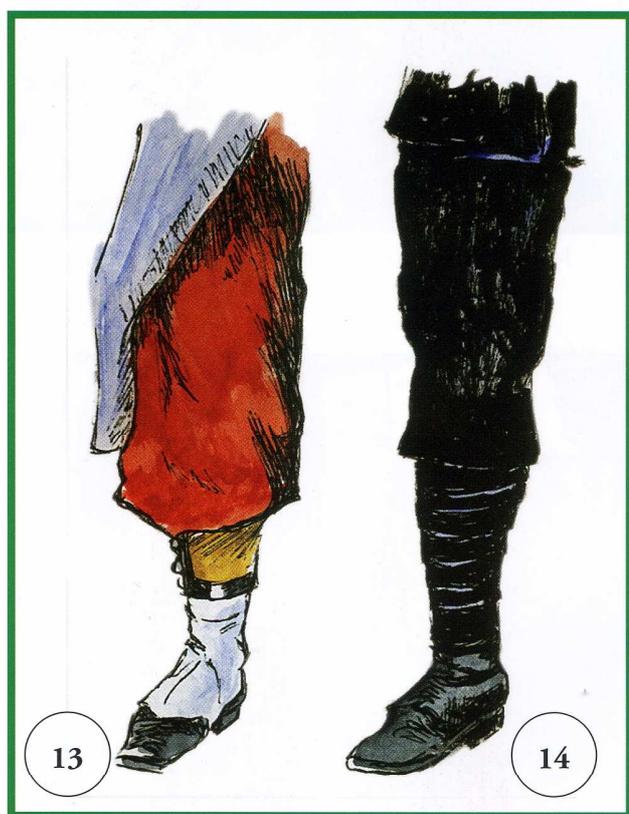
11. A la fin de l'Empire, avec le règlement de 1812, la guêtre s'arrête sous le genou, d'où une économie de drap.

12. Dans la période de 1824 à 1860 et de 1870 à 1883, le corps médical convainc le commandement de ce que la jambe doit être libérée de la guêtre qui, même si elle ne va pas sous le genou, gêne la circulation du sang et fatigue inutilement le fantassin. Cependant, la guêtre est indispensable pour maintenir le soulier : on la réduit à n'aller qu'au-dessus de la cheville. La jambe est donc libre dans un pantalon qui tombe sur le cou-de-pied. En campagne, la capote est toujours portée.



13. Une réforme inopportune, dictée par une mode qui exalte les zouaves et les chasseurs à pied, produit cet ensemble chaussure-guêtre-jambière-pantalon bouffant qui recouvre la jambe du fantassin de 1860 à 1867. La complication qui obligeait à passer la guêtre, puis le pantalon dont le canon était serré dans la jambière fermée sur le côté extérieur par des cordons, amena le fantassin, au Mexique, à rejeter la jambière et à couper le canon de chaque jambe du pantalon, lequel ballotait alors sur la jambe.

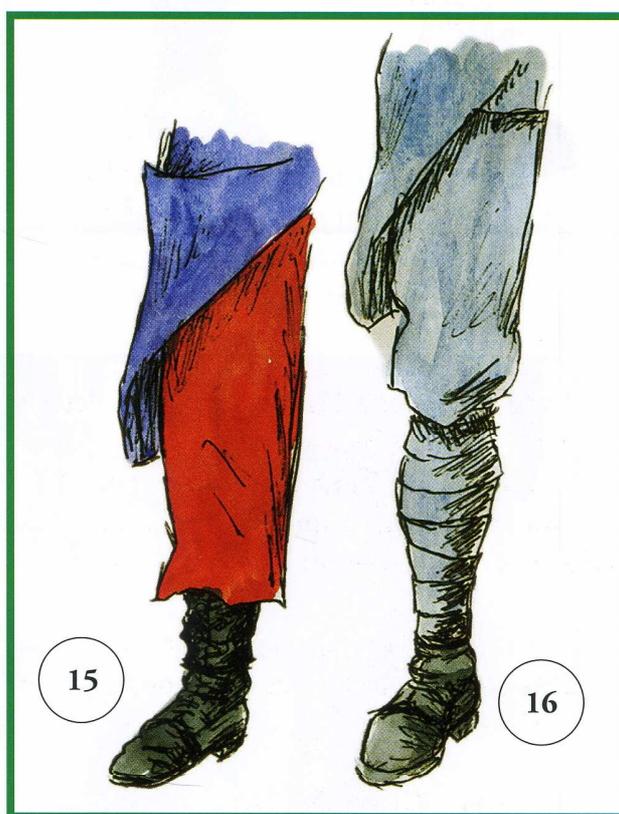
14. La jambe du chasseur à pied, à partir de 1890, lance l'usage de la bande molletière.



deuxième semestre de 1914.

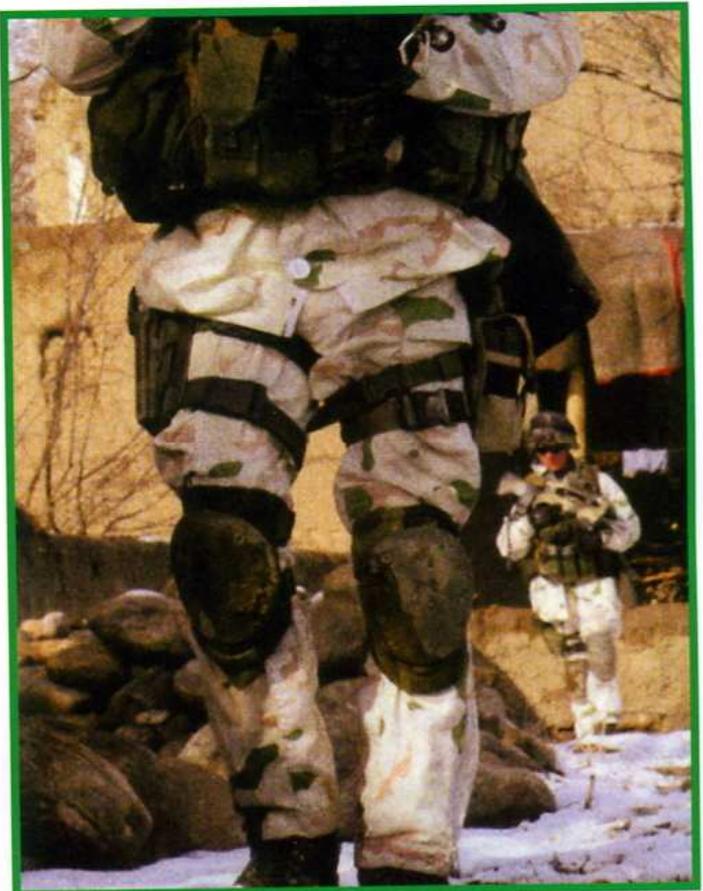
16. Les règlements de 1914, appliqués dans la fin de l'année étendent l'usage de la bande molletière à toute l'infanterie.

17. L'armée française reconstituée de 1942 couvre la jambe de son fantassin de la guêtre américaine USM 30 en grosse toile lacée sur le côté extérieur et enfilée sur le brodequin USM 17 d'abord, puis modèle français 1946. le bas du pantalon est serré dans le haut de la guêtre sous le genou et déborde un peu par-dessus.



15. Les guêtres courtes, en toile ou en cuir, sont remplacées, dans la tenue de campagne, lors de l'adoption du brodequin napolitain à tige, en 1883, par de petites jambières de cuir allant du cou-de-pied au-dessous du mollet, lacées sur le devant et enserrant le bas du pantalon. Le haut de la cuisse est, en outre, protégé par la capote, dont les pans sont relevés et boutonnés derrière à la taille. Ce type de jambe se prolongera jusqu'au

18. Vers 1960, le pied est chaussé du brodequin à jambière attenante, couramment appelée ranger car dérivée du brodequin M 43 américain. Le pantalon est serré dans le haut de la jambière à l'aide d'un élastique acheté au foyer du régiment. Les pantalons seront ensuite aussi livrés avec les élastiques incorporés. Avec la dernière tenue T4, mise en service à partir de 2011, plus d'élastique, le bas du pantalon tombe sur la chaussure. ■



Jambe d'un commando de montagne en Afghanistan



Jambes du régiment suisse d'Erlach, au service d'Autriche

# DE LA MUSIQUE DES CHANTIERS DE JEUNESSE A LA MUSIQUE DE GARNISON D'ALGER

M. Yves MONNET, Tambour Major,  
ancien de la musique de Garnison d'Alger

Monsieur André Dairon, décédé en 1984, avait repris la direction de cette formation à son retour du Maroc en 1948 et fut nommé capitaine en 1959. Cette musique, issue des Chantiers de jeunesse-7<sup>e</sup> RCA avait été créée en 1941. Le 7<sup>e</sup> RCA passant unité combattante en 1944, elle devient la musique du 1<sup>er</sup> bataillon de garnison d'Alger en 1946 sur décision du général Schlessler commandant la division d'Alger. Elle prend l'appellation de Musique de garnison d'Alger puis Musique de la Place d'Alger.

(1) Voir «Les Zouaves portent le deuil !» M. Bruno de Villepin, notre revue N°56

Finalement son appellation définitive sera Musique de garnison d'Alger (MGA) qu'elle conservera jusqu'à sa dissolution le 6 octobre 1962 au camp de Zeralda d'Alger avec le 9<sup>e</sup> bataillon de Zouaves dont les traditions furent reprises par le CEC de Givet en 1982, aujourd'hui dissous.<sup>1</sup>

M. André Dairon (Lieutenant en 1948) recrutait dans les corps de la garnison d'Alger (10<sup>e</sup> RM) les musiciens qui étaient tous détachés à la MGA après sélection, en premier ceux qui provenaient des conservatoires et triés selon leur niveau musical. M. Dairon qui venait du 19<sup>e</sup> régiment de Génie stationné à Hussein Dey avait été



Les Anciens de la Musique de Garnison d'Alger au 34<sup>e</sup> congrès de Meyrueis (21 sept. 2009)

affecté dès 1946. Le sous-chef de cette musique était M. Jacques Devogel puis l'adjudant Fernand Wamtiez provenant également du Génie ; ce dernier est passé plus tard sous-chef de musique du 152<sup>e</sup> RI après le 6 octobre 1962. Le dernier chef de corps du 9<sup>e</sup> Zouaves, le lieutenant-colonel Delmas (est-ce qu'il présidait cette dissolution ou ces 2 dissolutions se passèrent en même temps ?) était présent à la dissolution de la musique en 1962.

### *Tenue de la musique*

Tous les musiciens ne portaient pas l'écusson du 9<sup>e</sup> et encore moins la fourragère rouge du 9<sup>e</sup> Zouaves. Le seul attribut était la lyre dorée sur losange (quelle couleur ?) cousu sur la manche gauche avec les grades de chaque musicien (1<sup>re</sup> Classe, caporal, caporal-chef, sergent et sergent-chef) à l'époque tous appelés. Le calot spécial musique était de la même couleur que celui des Zouaves mais la partie supérieure était de couleur bleu pour rappeler qu'à l'origine, la musique portait le calot du 1<sup>er</sup> RTA de Blida où le régiment était stationné. La partie supérieure du calot de tous les régiments de zouaves était de couleur bleu foncé.

***Flammes de la musique.*** Les tambours et grosses caisses, à partir de 1958, en accord avec le chef de musique et le lieutenant-colonel Barjaud (1957), chef de corps du 9<sup>e</sup> Zouaves et du général Salan (1957-1958) comprennent en leur centre l'avant-train d'un tigre posé sur un «L contourné». Par contre ce tigre n'a jamais figuré sur les flammes des clairons du fait que la musique dépendait de la 10<sup>e</sup> RM. Prise en subsistance par le 19<sup>e</sup> Génie, régiment qui était à Hussein Dey en 1946, la musique remonte en 1954 à la caserne d'Orléans jusqu'en juillet 1962 ; elle est alors prise en subsistance par le 9<sup>e</sup> bataillon de Zouaves (SP 87198).

### ***Recrutement des musiciens***

Tous détachés à la MGA, ils arrivaient avec le calot de leur corps. Les corps fournisseurs étaient



Anciens de la MGA

les suivants : 9<sup>e</sup> bataillon de zouaves, 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens (RTA), 13<sup>e</sup> régiment de tirailleurs sénégalais (RTS), 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique (RCA), 19<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> rgts. de Génie, 45<sup>e</sup> rgt. des Transmissions, 27<sup>e</sup> rgt. du Train, 10<sup>e</sup> Cie. Régionale du Train (CRT), 160<sup>e</sup> Cie. d'instruction du Train, 411<sup>e</sup> rgt. d'artillerie antiaérienne, Centre d'instruction de l'arme blindée cavalerie (CIABC), 10<sup>e</sup> COMA (Cie. de commis ouvriers militaires d'administration), Groupement du Train 520, Groupement régionale d'établissements des transmissions 810, et venant de Métropole, le 5<sup>e</sup> rgt. du Génie de Versailles, 99<sup>e</sup> bataillon d'infanterie alpine (BIA) de Lyon. Pour uniformiser l'ensemble, le calot musique était obligatoire.

### ***Fin de la musique de garnison d'Alger***

Dissoute le 6 octobre 1962, le reste des musiciens passe à la musique du 152<sup>e</sup> RI qui demeure au camp de Zeralda sous la direction du lieutenant Richard (qui, aurait été de la famille de Jean Richard, l'acteur et directeur de cirque). La musique du 152<sup>e</sup> RI est, à son tour, dissoute le 25 juin 1964 et le régiment rentre en Métropole le 25 mai 1964 à Colmar. Il devient le 1<sup>er</sup> juin 1964 le 152<sup>e</sup> rgt. d'infanterie des forces du territoire (RIFT).

## Recréation de l'ex-musique de garnison d'Alger en 1976

Recréée à titre civil par M. André Dairon (capitaine en janvier 1959, retraité en 1965, décédé en 1984), la nouvelle MGA est depuis 1976 sous la présidence de M. Serge Duthoit ; le chef de musique est M. Pierre Couteau, son fils Claude Fougeroux est actuellement 1<sup>er</sup> adjoint de la musique principale de l'armée de terre stationnée au camp de Versailles Satory. Toujours tambour major dans cette nouvelle MGA, j'en suis aussi l'archiviste. Des musiciens et artistes célèbres ont fait partie de la musique d'Alger de 1954 à

1962 : Roger Boutry ex-chef de la musique la garde républicaine de Paris, Jacques Devogel († en 1995), ancien sous-chef de la musique jusqu'en 1956 était devenu chef de la musique de l'air en fin de carrière avec le grade de lieutenant-colonel, Alain Lemeur, Dominique Paturel, Michel Aumont, Gérard Poulet (violoniste), professeur(H) au Conservatoire national supérieur de Paris était professeur à l'Université des arts de Tokyo en 2007, Gabriel Taccino (pianiste), Maurice Bourgue (hautboïste), Bernard Inchakoff (peintre et sculpteur). La musique était composée de 130 musiciens. 2010 sera la 35<sup>e</sup> réunion avec défilé et concert à Dinan le 26 septembre. ■



Versailles, Musique principale de l'armée de Terre  
Capitaine Claude Fougeroux 1<sup>er</sup> adjoint (à gauche)



les Zouzous

# LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES DE L'ARMÉE FRANÇAISE DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Lieutenant-colonel (R) Charles JANIER

**ONU** : ce sigle désigne les opérations militaires de l'ONU (Organisation des Nations Unies) auxquelles ont pris part des soldats français dans le cadre d'une résolution prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

**OTAN** : ce sigle désigne les opérations militaires dans lesquelles la France a engagé ses soldats sous pavillon de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord).

**UE** : ce sigle désigne les opérations militaires auxquelles ont participé des soldats français sous pavillon de l'Union Européenne.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale l'armée française n'a cessé d'être engagée militairement hors du territoire métropolitain. Elle a d'abord été projetée dans les deux longues guerres de décolonisation, douloureuses et sanglantes de l'**Indochine (1945-1954)** puis de l'**Algérie (1954-1962)**. D'autre part, à la création de l'ONU en 1945, la France est devenue un des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle prend part à toutes les décisions qui aboutissent à une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Et elle se sent moralement impliquée lorsqu'une résolution de ce Conseil décide une intervention militaire de maintien de la paix.



Indochine 1945

AFN 1954-1962

**1948 : ONU** : Un premier contingent de l'ONU est envoyé **en 1948 au Liban et en Syrie** après la première guerre israélo-arabe, conformément aux **résolutions 38 (17 janvier 1948) à 66 (29 décembre 1948)** du Conseil de Sécurité des Nations Unies, votées au cours de l'année 1948 dans le cadre de l'**ONUST** (Organisation des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve) **en Palestine**. Des soldats français font partie de ce contingent dont la mission d'interposition et de surveillance des cessez-le-feu est toujours en vigueur en 2010.

**1950 : ONU** : De même, tandis que ses troupes

professionnelles sont engagées en Indochine, la France participe en 1950 à la deuxième intervention multinationale de l'ONU. Par ses **résolutions 82 à 85 de juillet 1950** le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé cette intervention armée contre la **Corée du Nord**. C'est le premier gros conflit de l'après-guerre auquel prennent part des forces militaires des Nations Unies, dont un bataillon français. Cette intervention prendra **fin en 1953**.

**1956** : Pendant son engagement total en Algérie, l'armée française participe en **novembre 1956 à l'opération Mousquetaire** lancée conjointement



ONUST

COREE

par les Britanniques et les Français en réaction contre la nationalisation unilatérale par l'Égypte de la zone internationale du **Canal de Suez**. Ce fut une opération éclair victorieuse mais **stoppée net par un cessez-le-feu imposé par les deux superpuissances** de l'époque, USA et URSS.

**1961** : Par un accord bilatéral signé avec la **Tunisie** qui venait d'accéder à l'indépendance en 1956 la France avait obtenu le maintien de sa **base aéronavale de Bizerte** jusqu'en 1964. Pourtant, en **juillet 1961**, l'armée tunisienne encercle la base et la bombarde. **L'opération Charrue** est montée par l'armée française pour désengager la base de Bizerte. En trois jours l'étau tunisien est desserré. Mais la Tunisie saisit le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui ordonne à la France de cesser les combats. La France s'exécute et **retire ses troupes de Tunisie à la fin de l'année 1961**. Ces deux échecs diplomatiques font comprendre à la France que ses interventions extérieures ne devront plus dorénavant être déclenchées unilatéralement ni sans un accord préalable avec le pays qu'elle est appelée à soutenir ou avec la communauté internationale dans le cadre des opérations multinationales auxquelles la France accepte de participer.

Les six années qui s'étalent depuis la fin de la guerre d'Algérie en juillet 1962 jusqu'en

février 1968 est la première courte période de son histoire pendant laquelle l'armée française n'a pas été engagée dans des opérations militaires. Les premières interventions militaires françaises à partir de 1968 se sont effectuées au nord du Tchad, face à la Libye. En effet les accords bilatéraux de défense entre la France et le Tchad amènent ce pays à demander l'aide de l'armée française pour contrecarrer la rébellion qui s'est installée au nord du Tchad, fomentée par la Libye. Ces interventions se sont poursuivies jusqu'aux années 1970.

Il y a eu trois opérations successives qui sont les suivantes :

**1968** : En février, des rebelles armés par la Libye se sont installés dans la province du **Tibesti au nord-ouest du Tchad** et menacent d'étendre leur action jusqu'à la capitale, N'Djamena. A la demande du gouvernement tchadien des troupes françaises sont envoyées au Tibesti dans le cadre de **l'opération Limousin**. Cette opération prendra **fin en juin 1971**.

**1969** : La rébellion s'étale à **tout le nord du Tchad le long de la frontière avec la Libye**. L'armée française est amenée à combattre les rebelles du nord du Tchad dans le cadre de



MOYEN-ORIENT 1956 OUTRE-MER/TCHAD - MAURITANIE - LIBAN - ZAÏRE - CENTRAFRIQUE CAMBODGE...

**l'opération Bison.** Cette opération prendra fin en 1972.

**1970 :** En février, la rébellion Toubou s'intensifie dans le **Tibesti au nord-ouest du Tchad.** De nouvelles troupes françaises sont appelées à rétablir l'ordre dans cette région et à y permettre la reprise des activités économiques. C'est **l'opération Cantharide.** Cette opération cessera en avril 1970.

Entre 1970 et 1976 une seconde période d'accalmie permet à l'armée française de ne pas être impliquée dans un conflit armé.

**1976 :** Les soldats français libèrent les enfants de la Base Aérienne 188 de **Djibouti** pris en otage dans leur car de ramassage scolaire à **Loyada** par des terroristes que des soldats somaliens renforçaient et qui avaient l'intention de diriger le car avec les enfants vers la frontière somalienne, distante de 18 km. L'action de libération des otages a été un succès qui n'aura duré que 20 minutes.

**1977 :** Sous couvert des accords bilatéraux de défense passés avec la **Mauritanie** l'armée française intervient pour stopper les raids lancés par le Polisario contre la Mauritanie. Il y aura **entre 1977 et 1978** quatre interventions successives en Mauritanie à dominante air dans le cadre de l'opération **Lamantin** qui prendra fin en 1978.

**1978 :** En **février**, à nouveau sur demande du gouvernement légal tchadien, l'armée française revient au **Tchad** contre les rebelles du nord pour bloquer leur accès à la capitale N'Djamena. C'est l'opération **Tacaud** qui verra les unités françaises se relayer au Tchad **jusqu'en 1980** date à laquelle l'opération prendra fin.

**ONU :** la même année 1978 est déclenchée la troisième intervention militaire que la France entreprend dans un cadre multinational de l'ONU. La **FINUL** (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban) est mise en place au

**Liban** par les **résolutions 425 et 426 du 19 mars 1978** du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour surveiller le retrait des forces israéliennes du sud du Liban et s'opposer à toute nouvelle invasion israélienne dans cette région. Des soldats français participent à cette force dans le cadre de **l'opération Hippocampe.** Le mandat de la FINUL au Liban est régulièrement prorogé. Il est toujours en vigueur en 2010.



FINUL

Le **19 mai 1978**, à la demande du chef de l'état zaïrois, la France envoie ses soldats à **Kolwezi au Zaïre** contre les Katangais. Depuis quatre jours ces derniers massacrent tous les travailleurs européens et leurs familles employés dans les mines de Kolwezi, et ce malgré l'intervention des forces armées zaïroises impuissantes en nombre et en armement. Au bout de trois jours, le 22 mai 1978, les rebelles katangais sont définitivement rejetés au-delà de la frontière angolaise dans le cadre de **l'opération Bonite.** Le **16 juin 1978** les soldats français quittent le Zaïre.

**1979 :** La France décide en **septembre** de remplacer à la tête du **Centrafrique** l'Empereur Jean Bedel BOKASSA qui vient de réprimer dans le sang des émeutes d'étudiants. Les troupes françaises interviennent à Bangui, la capitale,

où elles destituent l'empereur pour permettre l'intronisation d'un nouveau président. L'opération a pour nom «**Barracuda**». Les troupes **françaises quitteront le Centrafrique en 1981.**

**1980** : Le **29 janvier** une bande de rebelles tunisiens venus de Libye où ils avaient été entraînés tente de se saisir de l'aérodrome de Gafsa **en Tunisie**. La riposte de l'armée tunisienne est immédiate et sanglante. Le nombre des blessés des deux côtés est si élevé que la Tunisie fait appel à la France pour évacuer les blessés par hélicoptères vers les hôpitaux de Tunis. Cette mission humanitaires est appelée **l'opération Scorpion**. L'opération **cessera le 15 février 1980.**

En 1980 le **Vanuatu aux Nouvelles Hébrides** accède à l'indépendance. Des heurts violents opposent les ethnies locales entre elles. Des troupes françaises et britanniques

interviennent dans ce condominium pour empêcher les populations de ces îles de vivre un bain de sang. C'est **l'opération Saintonge de juin 1980** qui prendra **fin en décembre 1980** une fois la paix définitivement rétablie aux Nouvelles Hébrides.

Lorsque le dictateur de l'Ouganda est renversé en **1980** plusieurs factions vont se disputer le pouvoir provoquant des massacres entre ethnies. La France envoie ses soldats en Ouganda dans le cadre de **l'opération Menthe** pour protéger le ravitaillement des populations affamées. Cette opération cessera à la **fin de l'année 1980.**

**1982** : En **août**, 10 000 Palestiniens armés de l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) sont bloqués dans **Beyrouth** par les forces israéliennes. Une **force multinationale d'interposition** est constituée en dehors de

## Citation

### Décision n° 32

*Vu l'instruction interarmées n° 6000 SD/Cab/déco/X du 20 février 1967.  
Vu le décret n° 75 - 675 du 28 juillet 1975 portant règlement de discipline générale dans les armées,*

### Le ministre de la Défense cite :

à l'ordre de l'armée  
la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes

« Détachée auprès des éléments français de la Force multinationale de sécurité de Beyrouth, a été, le 23 octobre 1983, la victime d'un odieux et lâche attentat à l'explosif faisant 58 tués et 15 blessés parmi les 103 militaires de son effectif.

Force au service de la paix, cette compagnie a contribué efficacement à la protection des populations grâce notamment aux patrouilles incessantes et au contrôle de la sécurité des convois qu'elle a effectués. Pendant un mois de présence sur le sol libanais, son efficacité, le courage, la détermination et le sens du devoir de ses hommes ont suscité une admiration unanime.

Fidèle aux traditions du plus vieux régiment parachutiste français et à sa devise : *Vaincre ou mourir*, elle a su donner une image exemplaire de l'armée française. »

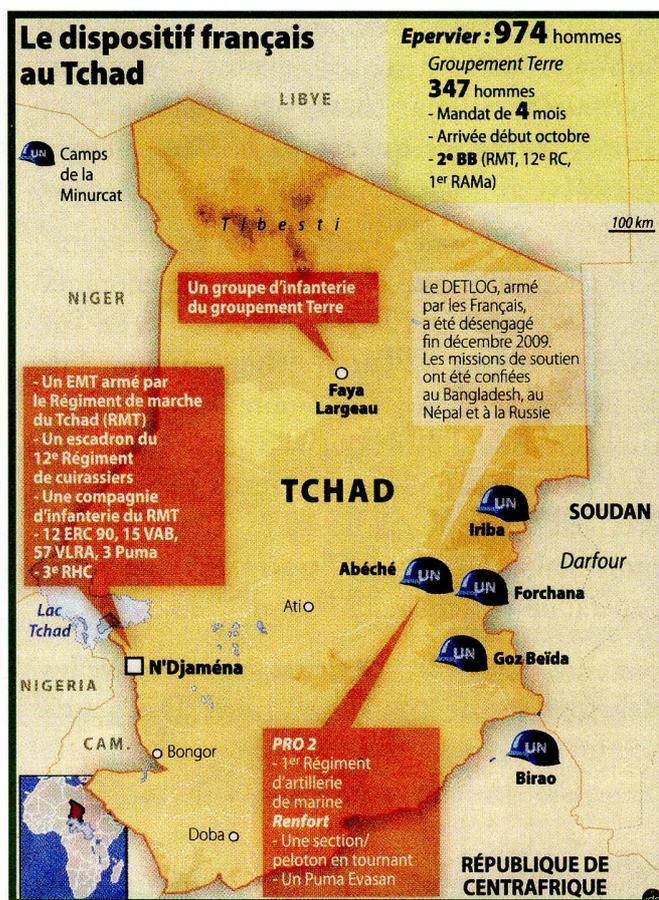
*Fait à Paris le 7 novembre 1983  
Signé : Charles Hernu*

l'ONU et envoyée à Beyrouth sous l'autorité immédiate des trois états intervenants, Etats Unis, Italie et France. Des soldats français sont ainsi envoyés au Liban en août 1982 pour permettre l'évacuation de ces palestiniens de Beyrouth à Tunis. L'opération **Epaulard** est un succès : les palestiniens quittent Beyrouth sans accrochage. Au grand dam du président libanais les soldats **français regagnent la France en septembre 1982**. Le **7 septembre 1982** les forces navales françaises assurent **l'évacuation du contingent français de Beyrouth**. Cette opération porte de nom d'**Olifant**. Elle sera terminée le **18 septembre 1982**.

Ce même mois de **septembre 1982**, après le retrait de l'armée israélienne du territoire libanais, une nouvelle force multinationale est constituée en dehors de l'ONU par quatre pays, les Etats Unis, la Grande Bretagne, l'Italie et la France, pour aider l'armée libanaise à restaurer l'autorité de son gouvernement à **Beyrouth** et aux alentours et assurer la sécurité des populations civiles. Cette force est appelée la **FMSB** (Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth). A ce titre de nouvelles troupes françaises interviennent à Beyrouth en septembre 1982 dans le cadre de **l'opération Diodon**. L'opération prendra **fin en mars 1984**.

Toujours en **septembre 1982** une **FMO** (Force Multinationale et d'Observateurs) est mise en place **au Sinaï**. C'est une organisation indépendante de l'ONU consécutive au traité de paix de Camp David signé en 1979 entre Israël et l'Egypte. Des soldats français prennent part à cette mission d'observation qui contrôle au Sinaï la frontière entre Israël et l'Egypte. La mission est toujours en vigueur en 2010.

**1983** : Pour la troisième fois l'armée française est appelée en **août 1983** par le gouvernement du **Tchad** pour l'aider à stopper l'agression libyenne qui a envahi le nord de son pays et a pour objectif l'occupation de la capitale, Ndjamen.



TCHAD situation en février 2010 (TIM)

L'opération porte le nom de **Manta**. Les troupes libyennes sont stoppées et repoussées au nord du Tchad.

**1984** : En septembre, la France et la Libye signent un accord portant sur l'évacuation totale concomitante de leurs troupes respectives du Tchad. Le **17 septembre 1984** commence l'opération **Silure** du retrait des forces françaises du Tchad pour se replier à Bouar en RCA (République Centre Africaine). Le **10 novembre 1984 le retrait des troupes françaises a pris fin**, mais à l'inverse les troupes libyennes n'ont pas bougé et ne cessent de se renforcer. Toutefois l'armée tchadienne se reconstruit progressivement.

**1985** : La **Nouvelle Calédonie** a acquis en 1946 le statut de TOM (Territoire d'Outre-Mer). En 1985 la tension monte : un mouvement

séparatiste, le FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste), revendique l'indépendance de ce territoire en menaçant d'avoir recours à la violence. Pour parer à toute éventualité des unités militaires complémentaires sont envoyées dans l'île **en 1985** pour assurer la garde des points sensibles du territoire. C'est l'**opération Carmin**. Elle prendra **fin en 1986**.

**1986** : Une quatrième fois, à partir de **février 1986**, des soldats français retournent au **Tchad** à la demande de son président en vue d'apporter aux FANT (Forces Armées Nationales du Tchad) le soutien nécessaire pour s'opposer à toute agression libyenne au sud du 16° parallèle mais aussi et surtout pour neutraliser la base aérienne de Ouadi Doum afin d'y neutraliser le soutien aérien libyen. A la différence de *Manta* cette opération **Epervier** privilégie l'action aérienne. **En 1987**, les troupes libyennes sont chassées hors du Tchad mais restent toujours menaçantes depuis le Sud de leur pays. Pour cette raison l'opération *Epervier* se poursuit toujours en 2010.

**1987** : L'Iran et l'Irak se sont affrontés depuis septembre 1980 dans ce qu'on a appelé «la guerre du golfe persique» qui ne prendra fin qu'en août 1988. En juillet 1987 l'Iran entreprend le blocage du trafic du pétrole à travers le **détroit d'Ormuz** qui relie le golfe persique au nord au golfe d'Oman qui donne accès à la Mer d'Oman puis à l'océan indien.

A partir de **juillet 1987** les nations exportatrices du pétrole du Koweït décident de surveiller et de protéger le trajet de leurs pétroliers. La France engage dans ces actions de protection maritime plusieurs unités de sa marine nationale chargées, entre autres, du déminage du détroit d'Ormuz. C'est l'**opération Prométhée**. A la fin de l'été 1987 l'Iran abandonne son contrôle de la navigation dans ce **golfe d'Ormuz**. L'opération Prométhée prendra **fin en 1988**.

**1988** : Le 22 avril, les indépendantistes kanaks

de **Nouvelle Calédonie** attaquent la gendarmerie de Fayaoué, y récupèrent tout son armement, et emmènent en otage 16 gendarmes dans une grotte de l'île d'Ouvéa. Le **5 mai 1988** le gouvernement français déclenche l'**opération Victor** de libération de ces otages. L'assaut de la grotte permet la libération des gendarmes qui y étaient retenus en otage.

**ONU** : Des invasions chroniques sont lancées par l'Afrique du Sud en l'**Angola**, indépendant depuis 1975. D'autre part le bloc de l'Est apporte son soutien à un des mouvements de libération de l'Angola et envoie en 1977 dans ce pays un corps expéditionnaire cubain. Plusieurs guerres ont été nécessaires pour pacifier l'Angola. En application de la **résolution 626 du 20 décembre 1988** du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'ONU met sur pied l'**UNAVEM** (United Nations Angola Verification Mission) pour contrôler le retrait d'Angola des troupes cubaines. Ce retrait a pu s'opérer avec succès sous le contrôle des troupes des Nations Unies dont des soldats français. Il s'est **terminé le 25 mai 1991**.



UNAVEM - ANGOLA

**1989 : ONU :** En 1989 est lancé le processus d'accession à l'indépendance de **la Namibie**, administrée depuis 1915 par l'Afrique du Sud. La **résolution 632 du 16 février 1989** du Conseil de Sécurité des Nations Unies crée le **GANUPT** (Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la Période Transitoire) qui monte en **avril 1989** une opération du maintien de la paix en Namibie, dont la mission est de superviser et de contrôler les élections libres et régulières du futur peuple namibien. Des soldats français participent à ce GANUPT dont le succès aboutit à l'indépendance de la Namibie solennellement proclamée le **21 mars 1990**. Les soldats **français quittent la Namibie en mars 1990**.

Le **5 décembre 1989** la France organise l'**opération Oside** destinée à rétablir les prérogatives de l'état comorien après l'assassinat de son président. Cette mission a abouti au départ



GANUPT - NAMIBIE

dans les meilleures conditions des éléments étrangers menaçant **les Comores** de subversion. Les soldats français **quittent les Comores à la fin de l'année 1989**.

**1990 :** Depuis mars 1990 de graves désordres

sociopolitiques troublent le **Gabon**. En mai, la capitale de Libreville est en proie à des scènes de pillage. Les ressortissants français sont de plus en plus menacés par les émeutiers à Libreville comme à Port Gentil, capitale économique du Gabon. **Le 23 mai 1990** le gouvernement français déclenche l'opération **Requin** pour protéger et évacuer ses expatriés du Gabon. Les soldats **français se retirent définitivement du Gabon le 15 septembre 1990**.

**ONU :** En août 1990 l'Irak envahit le Koweït qu'il accuse de l'empêcher d'exporter son pétrole et d'être à l'origine de la baisse des prix du même pétrole. Une coalition de 34 états se forme contre **l'Irak**. Par ses **résolutions 660 et 665 d'août 1990** le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote le boycott de l'Irak puis autorise l'usage de la force pour faire respecter l'embargo de l'Iraq. Une opération **Bouclier du Désert** est montée dans le golfe du **7 août 1990 au 24 février 1991**. L'armée française y prend part avec une division appelée **Daguet**.

Ce même mois d'**août 1990** la France monte l'**opération Salamandre** qui consiste à acheminer par voie maritime les moyens militaires français destinés à la reconquête du Koweït. Le 25 septembre 1990 le matériel et le personnel militaires sont débarqués **en Arabie Saoudite**. L'opération **Salamandre** sera **terminée à la fin du mois de septembre 1990**.

Toujours en août 1990 le Conseil de Sécurité des Nations Unies décrète par la résolution 66 du 6 août 1990 le boycott commercial, financier et militaire de l'Irak. Puis sa **résolution 665 du 25 août 1990** autorise l'emploi de la force et la visite des bâtiments soumis à l'embargo dans **le détroit d'Ormuz, le détroit de Tiran et le détroit de Bab El Mandel**. Des navires français participent à cette opération qui porte le nom d'**Artimon**. **Elle cessera à la fin de l'année 1991**.

Le **9 septembre 1990** à la demande des **Emirats Arabes Unis** qui redoutent une intervention de l'Irak sur son territoire, la France lance l'**opération Busiris** qui déploie des troupes

françaises en appui à ce pays. Cette opération **cessera le 18 avril 1991.**

Comme l'Irak ne se retire pas du Koweït et renforce son dispositif défensif, le Conseil de Sécurité des Nations Unies décide par sa **résolution 678 du 29 novembre 1990** l'emploi de la force contre l'armée irakienne. La division française *Daguet* participe à cette opération **Tempête du Désert** contre l'Irak **du 17 janvier au 24 février 1991.** Les forces irakiennes sont pulvérisées. La résolution 687 du Conseil de Sécurité des Nations Unies **d'avril 1991 met fin à la guerre du golfe.**

En application des accords de coopération militaire passés en 1975 entre la France et le **Rwanda**, le président rwandais demande en **octobre 1990** l'aide de l'armée française pour stopper l'offensive des rebelles Tutsis du FPR (Front Patriotique Rwandais) contre son gouvernement. **L'opération Noroit** est déclenchée le 4 octobre 1990 pour protéger l'ambassade de France à Kigali, assurer la sécurité des ressortissants français au Rwanda et, le cas échéant, organiser leur évacuation. L'armée française **quittera le Rwanda en décembre 1993** et laissera la place à une force des Nations Unies, la MINUAR.

**A partir de 1990** la marine nationale française déploie **l'opération Corymbe** qui vise à assurer une présence **au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest.** Sa mission est d'apporter un soutien à toute opération qui pourrait être ordonnée pour la sauvegarde des ressortissants et des intérêts français dans la zone, et d'affirmer l'intérêt que porte la France pour la situation des pays qui bordent le Golfe de Guinée. Cette mission est toujours en vigueur en 2010.

**1991 : En mars,** la défense aérienne du Qatar s'impose à la communauté internationale. La composante française à cette protection aérienne du Qatar s'installe à Doha dans le cadre de l'opération *Météil*. Cette opération prendra fin en juin 1991.

Le 1<sup>er</sup> avril 1991, le service de santé de

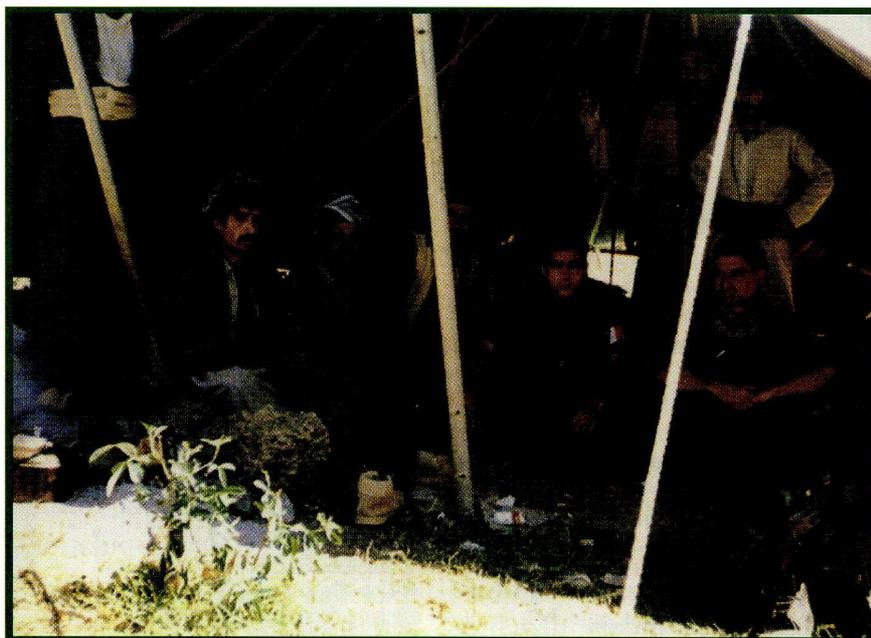
l'armée française lance l'opération *Ramure*. Cette opération assume une mission humanitaire à la frontière entre l'Irak et l'Irak destinée à secourir les populations locales désorientées par la guerre du Golfe qui vient de se terminer. Elle prendra **fin le 20 juillet 1991.**

**ONU :** Après la guerre du golfe de 1991 contre l'Irak, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a voté la **résolution 689 du 9 avril 1991** qui instaure la **MONUIK** (Mission d'Observation des Nations Unies pour **l'Irak et le Koweït**) qui consiste à surveiller la frontière entre les deux pays, protéger les populations kurdes du nord de l'Irak, contrôler le respect des interdictions aériennes, et inspecter les sites d'armement de l'Irak. Des soldats français participent à cette mission. Elle prendra **fin le 16 octobre 2003.**

**Du 26 avril au 20 juillet 1991** le service de santé de l'armée française participe dans le cadre de l'opération *Libage* à une mission humanitaire **en Turquie et au Kurdistan irakien** destinée à secourir les populations kurdes désorientées par la guerre du golfe qui vient de se terminer.



MONUIK - IRAK KOWEIT



Opération Libage au Kurdistan

En mai 1991, avec l'aide internationale, le Koweït entreprend le déminage de son territoire et plus particulièrement sa frontière avec l'Irak qui vient d'être défait. Des soldats français participent à ces actions de déminage tout en fournissant aux troupes locales une instruction au déminage. C'est l'opération Merrain. Elle cessera en juillet 1991.

A partir du 20 juillet 1991 un détachement de l'armée de l'air française organise l'opération *Aconit* qui succède à l'opération *Libage* avec pour but de garantir la protection des populations kurdes au nord de l'Irak. Les forces d'*Aconit* sont stationnées sur la base OTAN d'INCIRLIK. Le pendant en Arabie Saoudite de l'opération *Aconit* porte de nom d'opération *Alysse*. La France mettra fin à ces deux missions au début de l'année 1997.

**ONU :** Depuis 1981 le Salvador était ravagé par une guerre civile menée par le FMLN (Frente Farabundo Marti para la Liberacion Nacional) contre la politique foncière et sociale du gouvernement salvadorien. Au début de l'année 1991 des accords sont signés entre les deux parties. Pour vérifier l'application de tous ces accords, la résolution 693 du 20 mai 1991 du Conseil



ONUSAL SALVADOR

de Sécurité des Nations Unies crée l'ONUSAL (Mission d'Observation des Nations Unies au Salvador). Des soldats français sont envoyés au Salvador pour participer à cette mission qui ne finira qu'en 1995.

Du 23 mai au 13 juin 1991 les forces françaises stationnées à Djibouti font face à l'arrivée massive dans ce pays des réfugiés éthiopiens qui fuient leur pays en proie à une rébellion sanglante. L'opération *Totem du*

**23 mai 1991** permet dans un premier temps d'évacuer les ressortissants français qui vivaient en Ethiopie. Puis **à partir du 27 mai** dans le cadre de l'**opération Godoria** les troupes françaises et djiboutiennes accueillent et protègent à Djibouti les ressortissants éthiopiens, parfois armés, qui viennent chercher refuge à Djibouti. Les forces de *Godoria* ont à désarmer toute une division éthiopienne. L'opération *Godoria* prendra **fin le 13 juin 1991**.

**ONU** : L'Espagne a accordé l'indépendance au **Sahara occidental** en 1976. Le Maroc et l'Algérie ne cessent de revendiquer leur hégémonie dans cette région. A la suite d'un accord auquel sont parvenus le Maroc et le Front Polisario (Frente POpular de LIberacion de SAguia el Hamra y RIo de Oro) que soutient l'Algérie, la **résolution 690** du 29 avril 1991 du Conseil de Sécurité des Nations Unies déploie à partir de **septembre 1991 la MINURSO** (MIssion des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental) qui a pour mission de surveiller le cessez-le-feu et d'organiser un référendum permettant aux habitants du **Sahara Occidental** de décider du statut futur de leur territoire. Des soldats français participent à cette mission qui se poursuit encore en 2010.



MINURSO SAHARA OCCIDENTAL

Le **24 septembre 1991** une intervention militaire française est réalisée au **Zaïre** dans le but de protéger et d'évacuer les 10 000 ressortissants occidentaux vivant à Kinshasa et sérieusement menacés par des émeutiers. L'opération **Baumier** permet ainsi que 8 000 expatriés soient évacués par les soldats français et belges. Les troupes françaises **se retirent du Zaïre en novembre 1991**.

**1992** : En **mars**, le commandement des forces françaises positionnées en république de **Djibouti** décide, dans le cadre de l'opération **Iskoutir**, le déploiement de 12 postes militaires isolés le long de la frontière entre Djibouti et l'Ethiopie pour éviter la pénétration en territoire djiboutien des rebelles éthiopiens. Le plus célèbre de ces postes est celui de Dikhil. Ces postes seront tenus par l'armée française **jusqu'en 1999**.

**ONU** : La **résolution 745** du 28 février 1992 du Conseil de Sécurité des Nations Unies met en place **au Cambodge l'APRONUC** (Autorité PROvisoire des Nations Unies au Cambodge). Consécutive à la MIPRENUC (MIssion PREparatoire de Nations Unies au Cambodge) créée par la résolution 717 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 16 octobre 1991, l'APRONUC est rendue opérationnelle **le 15 mars 1992**, reçoit le mandat de garantir l'application de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge. Elle est chargée de l'organisation et de la conduite d'élections générales, de l'application du respect des droits de l'homme, du rapatriement et de la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés cambodgiens, du relèvement de l'infrastructure de base du pays. Des soldats français sont employés dans le cadre de cette autorité. L'APRONUC **cesse d'exister le 24 septembre 1993** avec la promulgation de la constitution du royaume du Cambodge.

**ONU** : En **mars 1992** l'ONU décide d'envoyer sa **FORPRONU** (FORce de PROtection des Nations Unies) en Croatie, nouveau pays qui



Agrafe EX-YOUGOSLAVIE

FORPRONU

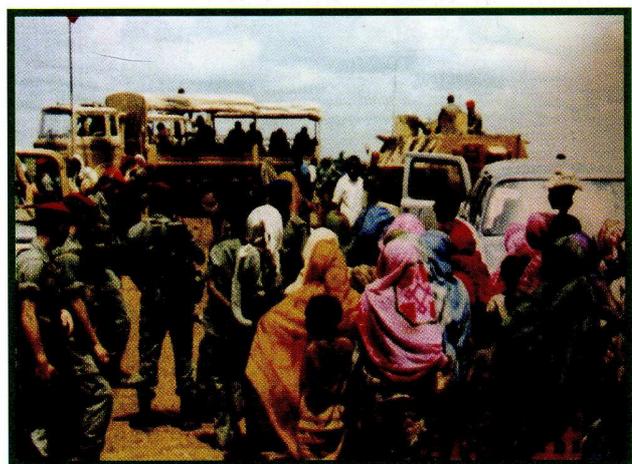
vient de se créer à partir de la dislocation de l'ex Yougoslavie dans le cadre d'une opération provisoire visant à créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave. L'armée française prend part à cette force. Initialement la FORPRONU a pour mission de veiller à ce que les trois zones protégées par les Nations Unies **en Croatie** soient démilitarisées. Mais les tensions ne cesseront de s'intensifier et les combats seront de plus en plus violents entre les différentes factions des différents territoires de l'ex Yougoslavie. L'ONU ne pourra empêcher les massacres et les opérations de purification ethnique menées par les serbes en Bosnie. De ce fait le mandat de la FORPRONU est élargi géographiquement à **la Bosnie-Herzégovine, puis à la Serbie, au Monténégro et à la Macédoine**. Le **31 mars 1995** le Conseil de Sécurité décide de restructurer cette force et de la **remplacer par trois opérations de maintien de la paix distinctes** mais reliées entre elles.

**ONU :** En avril, l'ONU décide d'assurer la protection des populations chiites au Sud de l'Irak opprimées par le régime de Bagdad. La

résolution 688 du Conseil de sécurité d'avril 1992 lance l'opération *Southern Watch* pour interdire de survol tout avion militaire irakien au sud du 32<sup>e</sup> parallèle. La composante française de cette protection aérienne porte le nom d'opération *Alysse*. **Elle cessera en 1997.**

**ONU :** Depuis 1991 les rebelles du Nord de la Somalie, qui ont autoproclamé l'indépendance de leur province, mettent à feu et à sang la **Somalie** et plus particulièrement sa capitale, Mogadiscio. Un cessez-le-feu est signé en avril 1992. Le **24 avril 1992 par sa résolution 751** le Conseil de Sécurité des Nations Unies met sur pied l'**ONUSOM** (Opération des Nations Unies en Somalie) pour surveiller le respect de ce cessez-le-feu à Mogadiscio, assurer la protection du personnel, des installations et du matériel de l'ONU dans le port et l'aéroport de Mogadiscio et escorter l'acheminement de l'aide humanitaire. Puis le **3 décembre 1992** le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la **résolution 794** pour restaurer en Somalie les conditions de sécurité nécessaires au déroulement de ces opérations d'aide humanitaire.

Le **5 décembre 1992**, en soutien à la force de maintien de la paix des Nations Unies **en Somalie**, la France déclenche une opération militaire humanitaire **Oryx**. Sa mission consiste à garder les dépôts de vivres, détruire les dépôts d'armes, déminer les axes de circulation, mais aussi et surtout à rassurer, informer et assister



ORYX - SOMALIE

les populations locales. L'opération Oryx permet à la vie de reprendre son cours en Somalie. Elle cessera en avril 1993.

**1993 :** Depuis la fin de l'année 1992 des otages sont retenus dans la périphérie de Sarajevo. La France décide de participer aux opérations militaires de leur libération. **Le 29 janvier 1993** débute l'opération *Balbuzard* en Mer Adriatique de la marine nationale. Cette opération remplit trois missions : libérer les otages de Sarajevo, assurer la sécurité des éléments français de la FORPRONU, et faciliter l'éventuel désengagement des forces à terre. L'opération s'achèvera en décembre 1995 avec la création de l'IFOR (Implementation FORCE).

**ONU :** En 1993 au **Rwanda** les deux ethnies opposées, Tutsis et Hutus, ont repris leur lutte fratricide. Puis en juillet 1993 ils aboutissent à un accord. Pour soutenir la réalisation de ces accords le Conseil de Sécurité des Nations Unies décide dans sa **résolution 872 du 5 octobre 1993** d'envoyer une mission de paix au Rwanda, la **MINUAR** (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda). Des soldats français participent à cette mission. Mais la MINUAR n'a pas été capable d'empêcher le génocide du Rwanda qui a commencé en avril 1994. Elle sera donc prolongée **jusqu'en mars 1996**.

**ONU :** En 1993 les abkhazes de **Géorgie** se soulèvent contre le gouvernement géorgien qui réprime sévèrement leur mouvement. Un accord de cessez-le-feu est signé en juillet 1993 entre ces deux protagonistes. Pour vérifier le respect de cet accord la **résolution 858 du 24 août 1993** du Conseil de Sécurité des Nations Unies décide la création de la **MONUG** (Mission d'Observation des Nations Unies en Géorgie) en accordant une attention particulière à la situation dans la ville de Soukhoumi. Des soldats français participent à cette mission d'observation qui n'a pas empêché la reprise des combats en **Abkhazie** en septembre 1993. Par ses résolutions 881 du 4 novembre 1993

et 937 du 2 juillet 1994 le Conseil de Sécurité a renforcé l'effectif de la MONUG et élargi son mandat qui a pris fin le 31 juillet 2005.

**1994 :** En **avril 1994** le président du Rwanda est assassiné. Cet attentat déclenche des massacres perpétrés par les Hutus contre les Tutsis. Le 9 avril 1994 les troupes françaises interviennent au **Rwanda** dans le cadre de l'opération *Amaryllis* pour permettre l'évacuation sécurisée des ressortissants étrangers, essentiellement occidentaux. Le **14 avril 1994** l'opération *Amaryllis* est terminée.



MONUC - GEORGIE

**ONU :** En juin 1994 le massacre des Hutus contre les Tutsis se poursuit au **Rwanda**. Sur proposition de la France le Conseil de Sécurité des Nations Unies mandate par la **résolution 929 du 22 juin 1994** une opération dirigée par la France qui est baptisée *Turquoise*. L'opération *Turquoise* a pour mission de contribuer de manière impartiale à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiées et des civils en danger au Rwanda. La zone de sécurité tenue par la force multinationale a servi d'abri à ceux qui fuyaient le FPR (Front Patriotique Rwandais). L'opération *Turquoise* prend fin le **21 août 1994**.

**1995** : Le 29 septembre 1995 des mercenaires débarquent **aux Comores** avec une petite force pour tenter de renverser le président comorien. Le **4 octobre 1995** la France déclenche une opération interarmées contre cette invasion. C'est l'**opération Azalée**. Les mercenaires se rendent le **6 octobre 1995**. Les soldats **français quittent les Comores à la fin du mois d'octobre 1995**.

**ONU** : Pour remplacer la FORPRONU dont le mandat en **ex-Yougoslavie** est échu le 31 mars 1995 le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa **résolution 1026 du 30 novembre 1995**, crée la **FORPAINU** (FORce de PAIx des Nations Unies) qui absorbe plusieurs unités de l'armée française. Le **20 décembre 1995** l'**ONU** passe le flambeau à l'**OTAN**.

**ONU** : Par la **résolution 1027 du 30 novembre 1995** le Conseil de Sécurité des Nations Unies met en place la **FORDEPRENU** (Force de



FORDEPRENU MACEDOINE

DEploiment PREventif des Nations Unies) **en Macédoine** pour protéger l'indépendance et la souveraineté du territoire de la Macédoine. Plusieurs unités de l'armée française participent à cette force. Le mandat de la FORDEPRENU prendra **fin en mars 1999**.

**OTAN** : La **résolution 1031 du 21 décembre 1995** du Conseil de Sécurité des Nations Unies transfère la responsabilité de la FORPRONU, dont le mandat est échu le 31 mars 1995, à une force multinationale de mise en œuvre de l'**OTAN**, l'**IFOR** (Implementation FORce) qui est chargée du maintien de la paix en **Bosnie Herzégovine** dans le cadre de la MINUBH (MISSION des Nations Unies en Bosnie Herzégovine). Cette force comprend des unités de l'armée française qui œuvrent dans le cadre de l'**opération Hermine**. Elle prendra fin **en décembre 1996** pour passer le relais à la SFOR.

**ONU** : Le **21 décembre 1995** une autre **résolution 1035** du Conseil de Sécurité des Nations unies crée en **Bosnie-Herzégovine** un **GIP (Groupe International de Police)** des Nations Unies qui emploie, entre autres, des soldats français. Ce groupe de police sera **dissous le 31 décembre 2002**.

**1996** : **ONU** : Pour succéder à l'opération des Nations Unies chargée du rétablissement de la confiance en **Croatie** la résolution 1038 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 1<sup>er</sup> février 1996 a établi la **MONUP ( Mission d'Observation des Nations Unies à Prevlaka)** chargée de surveiller la démilitarisation de la Péninsule. Des forces françaises participent à cette mission qui **cessera le 15 janvier 2002**.

En **1996** le Cameroun est en lutte contre le Nigeria pour le contrôle de la presqu'île pétrolière de Bakassi. En application des accords bilatéraux entre la France et le **Cameroun** celui-ci demande le soutien de l'armée française qui lui est accordé le 17 février 1996 dans le cadre d'une opération qui est appelée **Aramis**. Cette mission de soutien au Cameroun est toujours en vigueur en 2010.

En **mai 1996** une mutinerie de son armée conduit le gouvernement de la **République Centrafricaine** à demander l'intervention de troupes françaises pour venir à bout de cette rébellion. L'opération **Almandin** est déclenchée. En une semaine les soldats français évacuent de

Bangui, la capitale, plus de 2000 étrangers et permettent au gouvernement centrafricain de renouer avec les militaires rebelles. Les forces **françaises quittent Bangui à la fin du mois de mai 1996.**



MINURCA - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**OTAN** : En décembre 1996 la **SFOR** (Stabilisation FOR) prend le relais de l'IFOR en **Bosnie-Herzégovine**. Elle reçoit pour mission le maintien des conditions de sécurité en Bosnie-Herzégovine et de faciliter la reconstruction du pays après la guerre de 1992-1996. La mission de la SFOR prendra **fin en décembre 2004.**

**1997** : En **juin 1997** les milices de l'ancien président du **Congo Brazzaville** tentent de ramener au pouvoir leur leader. Elles s'en prennent aux expatriés étrangers, essentiellement français, que la France décide de rapatrier en Europe. C'est **l'opération Pélikan** menée par les forces françaises avec, pour mission complémentaire, de soutenir les organisations humanitaires dépêchées sur place. Tous les ressortissants étrangers sont évacués en moins de deux semaines et **le 20 juin 1997 le désengagement des forces françaises au Congo Brazzaville est terminé.**

En 1997 la guerre du Kosovo voisin a

précipité un demi-million de réfugiés dans la moitié nord de l'Albanie. Cette même année un scandale financier achève de ruiner beaucoup d'Albanais. Pour sauver l'**Albanie** de la faillite, à la **mi-avril 1997** l'Europe met en place la **FMP** (Force Multinationale de Protection) qui intègre des soldats français dans le cadre de **l'opération Alba**. Cette force européenne supervise les élections qui dotent le pays d'un parlement, d'un gouvernement et d'un président nouveaux. Par voie de conséquence l'Albanie apprend à s'ouvrir aux étrangers. La FMP **cesse ses fonctions le 12 août 1997** pour céder la place à l'ONU.

**1998 : ONU** : Pour succéder à la MISAB (Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui) créée en janvier 1997 afin de mettre fin aux mutineries de 1996 à BANGUI, capitale de **la République Centrafricaine, la résolution 1159** du Conseil de Sécurité des Nations Unies met en place en **mars 1998** la **MINURCA** (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine). Cette mission a pour but de contribuer à maintenir et à renforcer la sécurité et la stabilité ainsi que la liberté de mouvements à BANGUI et à ses environs. Des soldats français prennent part à cette mission. Cette mission s'est **terminée en février 2000.**

Dans le cadre des accords de défense et de coopération qu'il a signés avec la France, **le Cameroun**, dont la frontière avec le Nigeria est menacée depuis le début de l'année 1998 par des infiltrations de rebelles prêts à renverser son gouvernement, demande que des troupes françaises l'assistent dans la surveillance de cette frontière. C'est **l'opération Aramis d'avril 1998**. Les soldats français quitteront le Cameroun **à la fin de l'année 1998.**

**ONU** : en juillet 1998 la guerre civile sévit en **Sierra Leone**. L'ancien président destitué lance ses milices à la reconquête du pouvoir. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la **résolution 1181 le 13 juillet 1998** qui crée la **MONUSIL** (Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Leone) pour s'opposer aux affrontements

fratricides entre les deux protagonistes et tenter de désarmer les milices rebelles. Des soldats français participent à cette mission. A la fin de l'année 1998 les rebelles reprennent l'offensive en mettant à feu et à sang la capitale, Freetown, et en commettant des atrocités sur la population. La MONUSIL est prolongée jusqu'au **22 octobre 1999, date à laquelle elle prendra fin.**



MONUSIL SIERRA LEONE

MINUK KOSOVO

En **août 1998** de nouveaux troubles secouent la ville de Kolwezi en **République Démocratique du Congo**. La sécurité des ressortissants occidentaux est menacée. Des troupes françaises entreprennent leur évacuation dans le cadre de **l'opération Malachite** qui cessera à la fin du mois d'août 1998.

**1999 : ONU-OTAN :** A la fin de la guerre du **Kosovo**, pour permettre à ce pays de construire sa future indépendance, la **résolution 1244** du Conseil de Sécurité des Nations Unies du **10 juin 1999** crée la MINUK (Mission d'administration Intérimaire des Nations Unies au Kosovo) qui n'est rien d'autre qu'une autorité administrative de l'ONU. C'est la première fois que l'ONU est investie de pouvoirs aussi vastes et étendus. La MINUK travaille étroitement avec la **KFOR** (FORce au Kosovo) sous commandement de

l'OTAN. C'est ainsi que l'armée de l'air française prend part aux missions aériennes des forces alliées au Kosovo dans le cadre de **l'opération Trident**. Celle-ci est toujours en vigueur en 2010.

**ONU :** Depuis 1975 le **Timor Oriental** est annexé militairement par l'Indonésie qui en fait sa 27<sup>e</sup> province que l'ONU n'a jamais reconnue. Celle-ci décide en 1999 d'organiser et de mener une consultation populaire pour déterminer si la population du Timor Oriental accepte ou non son rattachement à l'Indonésie. Par sa **résolution 1246** le Conseil de Sécurité des Nations Unies crée le **11 juin 1999** la MINUTO (Mission des Nations Unies au Timor Oriental). L'immense majorité des populations consultées a rejeté ce rattachement et demandé que soit lancé un processus de transition vers l'indépendance. Des milices favorables à l'intégration à l'Indonésie réagissent par de nombreuses campagnes de violence. Pour éradiquer cette flambée de violence, par sa résolution 1264 de septembre 1999, le Conseil de Sécurité des Nations Unies instaure une force internationale, **l'INTERFET**, dirigée par un Etat membre, l'Australie, avec l'implication de troupes françaises. La projection de ces moyens français débute le **16 septembre 1999** dans le cadre de **l'opération Santal** qui prendra fin le **18 janvier 2000**.



MANUSIL - SIERRA LEONE

**ONU :** En 1999 plusieurs mouvements rebelles s'opposent au gouvernement de **Sierra Leone**. En octobre 1999 toutes les parties s'entendent sur un accord de paix. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa **résolution du 22 octobre 1999**, crée la **MINUSIL** (Mission des Nations Unies en Sierra Leone) pour aider le gouvernement sierra-léonais à désarmer, démobiliser et réintégrer les forces rebelles. Des soldats français prennent part à cette mission. Elle prendra **fin en décembre 2005**.

Pour asseoir une administration efficace du **Timor Oriental** la **résolution 1272** du Conseil de Sécurité des Nations Unies datée **du 25 octobre 1999** crée l'**ATNUTO** (Administration Transitoire des Nations Unies au Timor Oriental) qui prend à sa charge l'administration du Timor Oriental et l'instauration d'une force du maintien de la paix des nations unies au Timor Oriental. Des soldats français prennent part à cette force. Le mandat de l'ATNUTO prendra **fin le 20 mai 2002**.



ATNUTO - TIMOR ORIENTAL

**ONU :** Depuis 1998 trois états limitrophes de la **République Démocratique du Congo** lancent des attaques régulières contre cet état, le plus grand et le plus riche en ressources au cœur de l'Afrique. Pour mettre fin à ces agressions la **résolution 1279 du 30 novembre 1999** le conseil

de Sécurité des Nations Unies crée la **MONUC** (Mission de l'ONU en république démocratique du Congo). Un contingent français participe à cette mission. Le mandat de la MONUC **cessera le 30 juin 2010**.



MONUC - REPUBLIQUE DU CONGO

En **décembre 1999**, à la suite d'un coup d'état, un général prend le pouvoir en **Côte d'Ivoire**. Une opposition massive de la rue à ce coup de force provoque des troubles dans la capitale, Abidjan, où la sécurité des ressortissants étrangers est menacée. **L'opération Kahya** est lancée par des troupes françaises qui ont pour mission la protection et l'évacuation de ces ressortissants. L'opération cessera **dès la fin de l'année 2009**.

**2000 : ONU :** Depuis juin 1999 une force armée multinationale, la **KFOR** (FORce pour le Kosovo), mise en œuvre par l'OTAN, prépare et assure l'intégrité du territoire du Kosovo pour sa prochaine accession à l'indépendance. **L'opération Trident**, lancée en **2000**, constitue la participation de soldats français à cette force qui est toujours en vigueur en 2010.

**ONU :** Un différend de frontière oppose depuis 1998 **l'Ethiopie et l'Erythrée**. En juin 2000,

au bout de deux années de combat ces deux pays signent un accord de cession des hostilités. Pour permettre l'application de cet accord et l'impartialité du tracé de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée, le Conseil de Sécurité des Nations vote la **résolution 1312 du 31 juin 2000** qui crée la **MINUEE** (Mission des Nations Unies en Ethiopie-Erythrée) à laquelle prennent part des troupes françaises. La MINUEE **cessera ses activités le 31 juillet 2008.**



UNMEE ETHIOPIE - ERYTHEE depuis 2000

**ONU :** A **Zvecan** dans la région de Mitrovica au Kosovo, fonctionne une usine de traitement de plomb dont les activités polluantes mettent en danger la population de la région et les soldats de la KFOR. La MINUK (Mission des Nations Unies au Kosovo) décide de procéder de force à la fermeture de cette usine. Elle demande à la Brigade Multinationale Nord au Kosovo d'intervenir dans cette usine. Le **13 août 2000** la Brigade Multinationale, qui englobe des unités de l'armée française, prend le contrôle de l'usine. Cette intervention porte le nom **d'opération Vulcain**. Une fois l'usine remise en conformité avec les normes internationales pour l'environnement, **à la fin de l'année 2000**, les troupes de la Brigade Multinationale se retirent de Zvecan.

**2001 : OTAN :** Le **29 août 2001** l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) intervient en ERYM, l'ex-République Yougoslave de **Macédoine**, pour soutenir ce nouveau pays en assurant la stabilité de sa constitution. Des soldats français participent à cette opération de soutien de l'OTAN à la Macédoine qui porte le nom d'**Erym**. Elle prendra **fin en 2003.**



ERYM - MACEDOINE

**ONU :** A la suite des attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington les USA déclarent la guerre contre le terrorisme. Ils considèrent que les terroristes sont formés en Afghanistan dans les bases de l'organisation Al Qaïda dont le chef est Oussama Ben Laden avec la bénédiction des Talibans. En **octobre 2001** les Etats Unis, appuyés par des forces de l'Alliance Atlantique dont des troupes françaises, envahissent l'**Afghanistan** et chassent les Talibans du pouvoir. C'est l'**opération Liberté Immuable** menée par la **FIAS** (Force Internationale d'Assistance et de Sécurité) sous commandement de l'OTAN. En 2010 la FIAS est toujours en guerre contre les Talibans en Afghanistan.

**OTAN :** **Opération Pamir en Afghanistan** décidée en **octobre 2001**. C'est le nom de



AFGHANISTAN ISAF

la mission militaire des forces françaises en Afghanistan chargée de mener pour la FIAS (Force Internationale d'Assistance et de sécurité), sous mandat de l'OTAN, des patrouilles de sécurisation dans la province de KABOUL, vaste zone comprenant la capitale afghane et ses environs, ainsi que la plaine de la Shamali, plus au nord. Cette opération qui participe à l'ISAF (Force Internationale de Sécurité et d'Assistance) est toujours active en 2010. Les **forces navales et aériennes françaises** participent à cette mission dans le cadre de l'**opération Héraklès**. A toutes ces opérations vient se greffer la mission internationale OEF (Operation Enduring Freedom) des **forces spéciales au sol**. En 2001 des soldats français prennent part à l'OEF dans le cadre de l'**opération (française) Arès**. Cette dernière opération s'est **terminée en 2006**.

**2002** : Le 19 septembre 2002, en **Côte d'Ivoire**, des soldats rebelles venus du Burkina Fasso prennent le contrôle du nord du pays mais échouent dans leur tentative de se saisir de la capitale, Abidjan, et du sud du pays. Leurs forces, les FAFN (Forces Armées des Forces Nouvelles) coupent le pays en deux. La France intervient le 22 **septembre 2002** pour protéger ses ressortissants. C'est ainsi que débute

l'**opération Licorne** en Côte d'Ivoire dans le cadre des accords de défense entre la France et la Côte d'Ivoire. Les troupes françaises vont constituer une force d'interposition pour séparer les belligérants. Cette participation des forces armées françaises au maintien de la paix en Côte d'Ivoire est placée sous commandement français. Elle est donc distincte mais deviendra en 2004 complémentaire de l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) pour faciliter l'organisation par la Côte d'Ivoire d'élections présidentielles crédibles et transparentes. En 2010 ces élections n'ont toujours pas eu lieu et l'ONU a prolongé le mandat de l'ONUCI et de l'opération *Licorne* jusqu'à ce que les élections aient été appliquées.

**A partir de 2002 en Guyane française** la gendarmerie mène les **opérations Anaconda** contre les sites d'orpaillage clandestins. Leur but est de rendre l'exploitation de l'or non rentable et de décourager les futurs orpailleurs. Ces missions prendront **fin en 2008** pour être confiées à une nouvelle opération, *Harpie*, dont les moyens sont plus larges.

**2003** : Dans le cadre du programme français de coopération qui vise à aider les armées africaines à assurer elles-mêmes la sécurité de leur continent, **en mars 2003** la France lance l'**opération BOALI en République Centrafricaine** pour soutenir la mise en place de la FOMUC (Force Multinationale en Centrafrique). La FOMUC est la première force multinationale africaine dans ce pays. Elle est venue prêter main forte aux FACA (Forces Armées Centrafricaines) dans leur lutte pour assurer un environnement sûr à la population. L'opération *Boali* est toujours en vigueur en 2010.

**UE** : Le **31 mars 2003**, pour contribuer à la sécurité du nouveau pays de la **Macédoine**, l'Union Européenne lance sa première mission militaire. Cette mission de sécurisation porte le nom de l'**opération Concordia** à laquelle

participent des soldats français dans le cadre de l'**opération** (française) *Minerve*. Cette opération prendra **fin le 15 décembre 2003** pour passer le relais à l'opération *Proxima*.

**ONU :** Considérant que la situation en **Côte d'Ivoire** menace la paix et la sécurité internationale dans la région, le **13 mai 2003** le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa **résolution 1479**, crée la **MINUCI** (Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire). En complément des opérations menées par les forces françaises, cette MINUCI reçoit une mission politique, celle de faciliter la mise en œuvre par les belligérants de l'accord qu'ils ont signé en janvier 2003 qui accepte un cessez-le-feu et décide d'organiser des élections crédibles et transparentes. La MINUCI, mission politique, n'apporte pas les résultats escomptés. Elle prendra **fin en 2004** pour être remplacée par l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire).



MINUCI - COTE D'IVOIRE

**ONU-UE :** En **République Démocratique du Congo**, en **Ituri**, au nord-est du pays, des rebelles séparatistes venus du pays limitrophe, l'Ouganda, commettent des exactions contre les populations civiles de la capitale provinciale de

**Bunia**. Sous l'autorité du Conseil de Sécurité de l'ONU, selon sa **résolution 1484 du 30 mai 2003**, les forces armées de l'Union Européenne lancent l'**opération Artémis**. C'est la première opération militaire autonome de l'Union Européenne sans soutien de l'OTAN et en dehors du continent européen. La France est désignée comme nation-cadre. La mission de cette force consiste à stabiliser les conditions de sécurité dans la ville de Bunia, y améliorer la situation humanitaire, et assurer la protection de l'aéroport et des personnes déplacées des campagnes vers Bunia. Cette mission prend **fin le 6 septembre 2003**.

**ONU :** En 2003 la guerre civile fait rage au **Liberia**. Le **9 juin 2003** les forces françaises évacuent les ressortissants étrangers qui s'étaient regroupés à Monrovia, capitale du Liberia. Cette opération interarmées porte le nom **d'opération Providence**. Elle se terminera le 11 juin 2003. Puis la **résolution 1509 du 19 septembre 2003** crée la **MINUL** (Mission des Nations Unies au Liberia). Des soldats français participent à cette mission qui est la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies en termes d'effectifs. Le mandat de la MINUL est toujours en vigueur en 2010.



MINUL - LIBERIA

**UE :** Le **29 septembre 2003** l'Union Européenne crée l'**EUPOL** (mission de POLice EUropéenne) qui prend le relais de l'opération **Concordia en Macédoine le 15 décembre 2003**. Sa mission consiste à conseiller et guider les autorités macédoniennes en matière de police. La participation française à cette mission porte le nom d'**opération Proxima**. Elle **cessera en 2005**.

**2004 : ONU :** la situation en **Côte d'Ivoire**, coupée en deux zones rivales, le nord et le sud, continue de menacer la paix dans cette région de l'Afrique. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans sa **résolution 1528 du 27 février 2004**, crée l'**ONUCI** (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) qui prend la suite de la MINUCI. Cette opération a pour mission principale d'accompagner le processus électoral. Mais en 2010 la Côte d'Ivoire n'a encore pas organisé d'élection présidentielle et l'ONUCI est toujours présente dans ce pays.



ONUC - COTE D'IVOIRE depuis 2004

**ONU :** Le **29 février 2004** sous la pression populaire le président en exercice **en Haïti** quitte son pays. La guerre civile menace d'enflammer l'île. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote le 29 février 2004 la **résolution 1529** qui

autorise l'envoi d'une force internationale de stabilisation en Haïti dont des troupes françaises constituent une des forces contributrices. C'est l'**opération Carbet** qui prend fin **en juin 2004** une fois l'ordre rétabli en Haïti.

Par sa **résolution 1542 d'avril 2004** le Conseil de Sécurité des Nations unies crée la **MINUSTAH** (Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti) à laquelle prennent part des soldats français. Sa mission consiste à stabiliser la sécurité qui s'est établie en Haïti. Cette mission se poursuit en 2010.

Depuis l'intervention en 2001 des forces des Etats Unis et de l'OTAN **en Afghanistan**, l'**ANA (Armée Nationale Afghane)** a besoin de former ses militaires pour prendre la relève des troupes alliées lorsque celles-ci auront quitté le pays. Les alliés créent en **2004** un CSC (Command and Staff College) pour instruire les cadres afghans. Au sein de cette institution les militaires français sont chargés de la formation des officiers afghans. L'élément formateur français porte le nom de **détachement Epidote** qui continue sa mission en 2010.

Au **sud-ouest du Soudan**, depuis février 2003, deux mouvements politiques réclament l'indépendance de leurs trois provinces non musulmanes que l'on appelle le **Darfour**. Leurs revendications n'aboutissent pas si bien qu'**en 2004** ils décident de combattre l'armée régulière soudanaise. Celle-ci, avec l'appui de milices arabes progouvernementales levées par le pouvoir central de la capitale, Khartoum, réagit par une répression féroce qui pratique la politique de la terre brûlée. Les victimes directes de cette riposte sont les populations qui sont obligées de fuir leurs villages et de chercher refuge dans le pays voisin, le Tchad. Ces Soudanais réfugiés au Tchad sont plus de 230 000 que l'UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) et les ONG (Organisations Non Gouvernementales) répartissent dans 12 camps à l'est du Tchad.

Une opération militaire appelée **Dorca** est déclenchée à l'initiative de la France du **31 juillet au 11 septembre 2004 au Tchad, mais au bénéfice des populations du Darfour qui fuient leur pays.** Elle a pour but de soutenir l'UNHCR et les ONG qui œuvrent depuis le Tchad le long de la frontière avec le Soudan pour prendre en charge les réfugiés venus du Darfour. Les troupes françaises ont pour première mission d'apporter un important soutien logistique avec la mise en place d'un pont aérien entre N'Djamena et Abeché qui achemine 700 tonnes d'aide d'urgence vers les camps des réfugiés installés à l'est du Tchad. Puis il leur est confié une seconde mission qui consiste à assurer la sécurité des populations locales et l'accueil des réfugiés venus du Darfour. L'opération **Dorca cessera en juin 2007** lorsque le président soudanais acceptera le déploiement sur place d'une force hybride composée de troupes de l'Union Africaine et de l'ONU, la MINUAD (Mission des Nations Unies au Darfour).

**UE : Le 2 décembre 2004 l'EUFOR** (FORce opérationnelle de l'union Européenne) **Althea** succède en **Bosnie-Herzégovine** à la SFOR (FORce de Stabilisation) de l'OTAN. La



Opération ALTHEA 2 décembre 2004  
(remplace la SFOR en Bosnie)

participation française à cette force porte le nom **d'opération Astrée.** Elle est toujours en vigueur en 2010.

2005 : Le 26 décembre 2004 **l'Indonésie, le Sri Lanka, la Thaïlande, les Maldives et les îles avoisinantes** sont frappés par un violent raz-de-marée appelé **le Tsunami.** Après demande des autorités indonésiennes et en coordination avec les états membres de la Communauté Européenne, comme d'autres pays l'ont fait, la France envoie à Djakarta une MASC (Mission d'Appui en Situation de Catastrophe). Ce dispositif militaire d'assistance humanitaire quitte la France **dès le début du mois de janvier 2005** et porte le nom d'**Opération Bérnyx en Asie du Sud-Est.** L'opération est composée de trois volets : le transport de fret et de personnels, les travaux de génie civil, et les soins médicaux. Elle s'est **terminée fin mars 2005** à la demande du gouvernement indonésien.



SOUDAN AMIS

**OTAN :** En **juin 2005** l'OTAN vient aider la MUAS (MISSION de l'Union Africaine au Soudan) à étendre sa mission de maintien de la paix au **Darfour** pour éviter le massacre de ses populations par les milices progouvernementales.

les soudanaises. C'est l'**opération Amis** (Assistance MIssion in Sudan) qui fournit des moyens aériens pour le transport des soldats de la paix africains et qui forme les personnels de l'Union Africaine. Ce soutien aérien de l'OTAN auquel participent des éléments de l'armée de l'air française n'implique pas la fourniture de troupe de combat. L'opération *Amis* cessera le 31 décembre 2007 avec le passage de la MUAS à l'opération hybride Union Africaine / ONU, la MINUAD (Mission des Nations Unies au Darfour).

**2006** : Les troupes françaises qui opèrent depuis 2003 en **République Centrafricaine** dans le cadre de l'**opération Boali** reçoivent **en janvier puis en juin 2006** une mission complémentaire de **soutien logistique aux FACA** (Forces Armées Centrafricaines) et à la CEEAC (Communauté Economiques des Etats d'Afrique Centrale) qui conduisent des opérations de sécurisation contre les rebelles du nord-ouest puis du nord-est du pays dans le cadre de la MICOPAX (Mission de Consolidation de la Paix). Le soutien logistique de *Boali* en RCA est toujours en vigueur en 2010.

En **juillet 2006**, après le déclenchement des hostilités entre Israël et le Liban, le gouvernement français décide l'évacuation vers Chypre de ses ressortissants au **Liban** et le transport de fret humanitaire pour venir en aide aux populations du Liban. Cette intervention au Liban porte le nom d'**opération Baliste**.

**ONU** : En septembre 2006 le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa **résolution 1701 du 11 août 2006**, élargit les missions de l'opération Baliste à laquelle il confie la surveillance des **côtes du Liban**. L'opération Baliste prendra **fin en mars 2008** quand elle cède à l'EUROMARFOR (FORce MARitime EUROpéenne), réactivé pour la troisième fois depuis 1995, le soin d'assumer le commandement de la Maritime Task Force 448 pendant un an encore de mars 2008 à février 2009.



SOUDAN : zone rouge formellement déconseillée par le ministère des Affaires Etrangères

**ONU** : En **août 2006** la France décide également de renforcer les casques bleus **au Liban** et envoi de nouvelles troupes dans ce pays qui permettent d'augmenter le nombre des militaires français au sein de la FINUL (Force Internationale des Nations Unies au Liban). C'est l'opération **Daman**. Elle est toujours en vigueur en 2010.

**ONU** : Indépendant depuis 2002, le **Timor Oriental** est sans cesse en proie aux exactions de milices pro-indonésiennes ce qui provoque l'envoi sur place d'une force de maintien de la paix chargée de reconstruire les structures politiques, sociales, économiques, administratives et policières du nouvel état, et d'y assurer la maintien de l'ordre et de la sécurité. En mai 2006 une crise politique, humanitaire et sécuritaire majeure secoue une fois de plus le pays. A la fin du mois de mai 2006 les autorités du Timor Oriental demandent une nouvelle aide militaire et policière internationale. **Le 25 août 2006 la résolution 1704** du Conseil de Sécurité des Nations Unies crée la **MINUTI**

(Mission Intégrée des Nations Unies au Timor) avec une composante civile et une composante militaire dans laquelle sont intégrés des soldats français. Cette mission est prévue de fonctionner jusqu'à l'horizon 2012.

**2007** : En **mars**, un élément français de l'**opération Boali** en **République Centrafricaine** est attaqué par les rebelles qui font le siège de Birao, la ville où ils sont implantés. De nouveaux soldats français sont envoyés comme soutien opérationnel aux FACA pour sécuriser BIRAO. C'est un **renfort apporté aux forces Boali** en République Centrafricaine. L'opération Boali en RCA prendra **fin en juillet 2008**, date à laquelle elle est relevée par la MICOPAX (MISSION de CONSOLIDATION de la PAIX) qui succède à la FOMUC et qui est totalement armée par un détachement centrafricain et des troupes de quatre autres pays africains.

**2008** : UE : Après la résolution 1778 du Conseil de Sécurité des Nations Unies votée le 25 septembre 2007, le Conseil Européen décide le **28 janvier 2008** de déployer une force militaire européenne de 3700 hommes **au Tchad et en République Centrafricaine**. Cette force est appelée l'**EUFOR Tchad/RCA**. Elle a pour mission de sécuriser dans les deux pays les camps de réfugiés qui ont fui le **Darfour**, et de surveiller la frontière que les deux pays ont avec la province soudanaise du Darfour. La mission de l'EUFOR prendra **fin le 15 mars 2009**.

En **février 2008** des rebelles venus du nord se trouvent aux portes de **N'Djamena**, capitale du **Tchad**. Malgré la demande d'aide pressante formulée par le gouvernement tchadien, la France déclare s'en tenir à ses accords avec ce pays qui prévoient un soutien logistique aux forces armées tchadiennes et une aide en matière de renseignement. Toutefois la menace que font peser les rebelles sur les ressortissants étrangers à N'Djamena nécessitent que ces ressortissants soient

évacués par une opération militaire protégée. Cette mission est confiée à des soldats français intégrés à l'EUFOR (Force Européenne) laquelle, depuis 2004, protège à l'est du Tchad les réfugiés du Darfour. 1600 ressortissants européens et étrangers sont ainsi évacués en trois jours. Les soldats **français quitteront N'Djamena à la fin du mois de février 2008**.

En **février 2008** le gouvernement français déclenche en **Guyane française** une opération inter-ministérielle dont l'objectif est de paralyser les sites d'orpaillage clandestins sur le territoire. C'est l'**opération Harpie**. Elle fait suite aux opérations Anaconda qui avaient été confiées à partir de 2002 à la seule gendarmerie. L'opération *Harpie* est toujours active en 2010.

**A partir de l'année 2008** les forces armées en **Guyane française** mettent en place les opérations de protection externes du centre spatial guyanais. Ces missions de protection portent le nom d'**opération Titan** qui est toujours en vigueur en 2010.

**2009** : Depuis le début de l'année 2009, **au nord-ouest de l'Océan Indien**, plus précisément au large des côtes de la Somalie, des pirates de la mer capturent régulièrement des navires de commerce pour réclamer à leurs armateurs une rançon en contrepartie de la libération de leurs équipages. Devant la multiplication de ce phénomène une riposte s'impose. Mais le type de riposte varie selon les pays sous pavillon desquels ces bateaux naviguent. La France déclenche en **septembre 2009** sa riposte en lançant l'**opération Orthongel** qui consiste à armer des EPE (Equipes de Protection Embarquées) destinées à sécuriser les navires français qui en font la demande. Dix navires de guerre français sécurisés veillent en permanence sur la circulation maritime dans cette partie de l'Océan Indien. L'opération *Orthongel*, qui a apporté de bons résultats, est toujours active en 2010. ■

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à cette année 2010, l'armée française a mené plus de 110 opérations extérieures. Force est de constater que ces interventions ont leurs propres caractéristiques. Elles présentent cinq particularités qui les distinguent singulièrement des grands conflits de masse qu'ont été les deux guerres mondiales ou les guerres de décolonisation, conflits consommateurs de gros bataillons et amenés à durer dans le temps, souvent sur plusieurs années.

- 1- Les opérations extérieures sont des interventions coup de poing. Elles sont lancées pour mettre fin à une crise de grand danger qu'elles ont pour mission d'éradiquer le plus rapidement possible. Leur engagement est instantané.
- 2- Les interventions extérieures se déroulent sur un théâtre d'opération bien déterminé géographiquement et dont la superficie n'est pas très étendue. L'opération ne nécessite pas que soient engagés de gros bataillons.
- 3- Les soldats français envoyés en opération extérieure interviennent dans des territoires très éloignés géographiquement de la France.  
Pour être en mesure de répondre avec efficacité à un besoin inattendu hors du son territoire national, l'armée française a dû installer, en Afrique principalement, des troupes pré-positionnées. L'intervention de soldats français dans un pays d'Afrique se décide en vertu d'accords bilatéraux entre les deux pays qui ont prévu ces pré-positionnements. Ainsi les troupes françaises à engager dans une intervention ponctuelle en Afrique auront moins de distance à parcourir pour se rendre « au coup de sifflet » sur les lieux d'un drame impondérable.
- 4- Les opérations extérieures sont de très courte durée. Elles doivent faire face à une situation instantanée. Leur objectif est de mettre fin par la force à ce désordre et, autant que possible, immédiatement. Une fois l'ordre et la paix rétablis localement les soldats français n'ont qu'une hâte, celle de quitter les lieux qu'ils confient à la saine gestion des civils autochtones, pour rejoindre leur base de départ en France métropolitaine.
- 5- A la différence des grandes guerres mondiales, les crises locales que les soldats français ont pour mission de stopper ne sont pas provoquées par des masses armées de grande envergure. C'est la raison pour laquelle les opérations extérieures sont menées par de faibles éléments d'une taille inférieure à celle du régiment. Toutefois leur engagement doit intervenir dans les heures qui suivent la décision du gouvernement français de les employer. Leurs composantes ne peuvent être que des troupes aguerries, professionnelles, bien entraînées, et immédiatement opérationnelles.



Situation au 23 juillet 2010



EUFOR en République démocratique du Congo

# IN MEMORIUM

## Général Marcel Bigeard 1918 - 2010



Capitaine Bigeard  
commandant le Bataillon de Marche Indochinois  
64 Français - 539 Tonkinois

*Le 18 juin 2010, l'Infanterie a perdu un des siens, le général de corps d'armée Marcel Bigeard, héros légendaire des troupes aéroportées. Un hommage particulier lui a été rendu dans le département de l'Hérault le mardi 29 juin en l'église de Saint Clément de Rivière en présence de plus de 150 Anciens et de quatorze drapeaux d'associations patriotiques. De nombreux généraux étaient présents. L'initiative est due au président départemental de l'Union Nationale des Parachutistes, Jean-Claude Bonnaire. Il prit la parole après M. le maire, M. Alphonse Cacciaguerra, en voici un extrait :*

«M. le maire,

M. le président des Anciens Combattants de St Clément de Rivière,

Mrs les présidents et membres des diverses associations patriotiques

Mrs les porte-drapeau.

Nous sommes ici pour rendre hommage au grand soldat qu'était le Général Bigeard, membre du comité d'Honneur de l'UNP. Plusieurs parmi vous ont eu le privilège et l'honneur de servir sous ses ordres, ce ne fut pas mon cas, cependant, dans le cadre de l'UNP j'ai eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises :

- En mai 1977, je faisais partie des présents lors qu'il est venu remettre le drapeau de la section UNP de Thionville ...

- En décembre 1994, il était venu faire une séance de dédicace de plusieurs de ses livres à Montpellier, une délégation de l'UNP de l'Hérault l'avait évidemment accueilli.

- Puis en juin 1996, il était venu à Béziers inaugurer notre l'exposition sur «Les paras de Londres à Diên Biên Phu» – ce fut un souvenir inoubliable, et inoublié : nous en détenons le livre d'or.

Aussi, maintenant, je souhaite simplement vous lire le communiqué de presse de M.Hervé Morin, ministre de la défense, reçu par courriel, dès l'après-midi du 18 juin 2010 :

«Paris, le vendredi 18 juin 2010. **Communiqué d'Hervé Morin, ministre de la Défense.** Le 18 juin 2010, jour anniversaire de l'Appel du général de Gaulle, le général de corps d'armée Marcel Bigeard vient, à l'âge de 94 ans, de quitter, debout, le ring sur lequel il disait, avec un sourire un peu narquois, livrer son dernier round.

L'indicatif «Bruno» vient de quitter le réseau radio pour rejoindre, la cohorte de ses chers compagnons d'armes tombés à ses côtés au champ d'honneur. Parlant de la mort du sergent-chef Sentenac qui l'a précédé sur cette piste sans fin un jour de novembre 1957, le général Bigeard écrivait «Ce qu'il cherchait de l'autre côté de la crête, c'était cette chose impossible qui le hantait depuis si longtemps et qui ne se trouve que dans le sacrifice et la mort. Seule, elle permet de se confondre avec ce qu'il y a de plus grand, de plus inaccessible.» Bigeard, car ce nom à lui seul vaut tous les titres de gloire et tous les grades, sait maintenant ce qu'il y a de l'autre côté de la crête. Il est parti avec dans les yeux les plus beaux tableaux qu'il disait pouvoir imaginer : «une descente en pirogue de la rivière Noire au petit matin dans un paysage dont personne n'a idée. Un coucher de soleil sur les sables de Timimoun. Une nuit d'enfer à Dien-Bien-Phu, zébrée d'éclats de feu...»

Bien plus qu'un chef, le général Bigeard, est un meneur d'hommes. Celui vers qui les regards se tournent naturellement dans les moments les plus difficiles ; celui qui cultive le goût de l'exigence et de la «belle gueule», celui qui enseigne que pour «être et durer» il faut être souple comme le cuir et trempé comme l'acier. Il y a un style Bigeard pour les «para-colo», comme il y a un style Lassale pour les hussards ou Surcouf pour les marins. Ce style, cet esprit, il les résumait par ces mots : «L'astuce et la fougue, l'audace et la furia francese, l'intelligence du combat, le sens du terrain, le flair du danger, le goût de la manœuvre, la souplesse de l'approche, tout cela qui rend le parachutiste français le plus para des aéroportés.»

Blessé cinq fois, titulaire de 24 citations individuelles, le général Bigeard est le type même du combattant perpétuel. Du stalag 12A, dont il s'évade après trois tentatives infructueuses, au maquis de l'Ariège ; des cuvettes de Ban Som



Hommage au général Bigeard à Saint-Clément de Rivière (Hérault), 29 juin 2010

et de Dien-Bien-Phu en Indochine aux djebels algériens ; de Madagascar au Sénégal, il n'avait de cesse de conduire ses «lézards verts» pour quelques parcelles de gloire.

Le 30 janvier 1975, le général Bigeard passe, dit-il de la «Brousse à la Jungle» en acceptant de s'engager en politique et d'occuper les fonctions de secrétaire d'Etat à la Défense. Rien ne peut le départir de ce style para qu'il cultive avec un soin attentif. A l'huissier qui lui demandait s'il devait l'appeler «Mon général» ou «Monsieur le ministre», il répond avec son légendaire franc-parler : «J'ai mis 30 ans pour être général, une demi-heure pour être ministre, alors appelez-moi Mon général». Quel que soit le théâtre d'opération, et le monde politique en est un pour le baroudeur qu'il est, il n'a qu'une passion : servir son pays. Inlassablement, il parcourt les champs de manœuvre et les popotes avec l'enthousiasme dont il aime lire le reflet dans les yeux de ses «p'tits gars». Sous l'autorité de son ministre, Yvon Bourges, il se lance dans le vaste chantier de la modernisation de nos armées et de ses équipements et se bat avec une profonde conviction pour le développement de l'esprit de défense.

Mais l'indépendance qu'il chérit par-dessus tout et le goût de l'aventure qui le tenaille, le poussent à reprendre sa liberté. Non pas pour se retirer dans une retraite oisive, mais pour mettre son énergie au service de ses idées. Elu député UDF de Meurthe-et-Moselle en 1978, il va pendant dix ans continuer le combat pour la défense de la France, en assumant en particulier la présidence de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

Bigeard sait que la transmission c'est la prolongation de l'action mais par d'autres moyens. Pestant contre les effets de l'âge, il se penche alors vers ses soixante années d'engagement. Non pas seulement pour commémorer le souvenir des années passées et celui de ses camarades disparus, mais surtout pour éclairer l'avenir qu'il analyse avec exigence et intransigeance. *France, réveille-*

*toi !, Lettres d'Indochine, Le siècle des héros, Crier ma vérité...* pas moins de 16 ouvrages de souvenirs et de réflexions et autant de passions et de coups de gueule.

«Avec ce *Dernier Round*, je veux transmettre, encore transmettre, avant le grand départ. Mais j'ai le sentiment que je n'aurai pas le temps de dire, tout ce que je voudrais dire...», écriviez-vous en conclusion de votre dernier ouvrage. Mon général, sachez que l'amour passionné et jaloux de votre chère France, que vous laissez en héritage, sera précieusement transmis.

A son épouse Gaby et à sa fille Marie-France, j'adresse en mon nom et celui de toute la communauté de défense, mes plus chaleureuses et sincères condoléances et je m'incline avec respect devant la mémoire de tous ceux qui aux côtés du général Marcel Bigeard sont tombés pour une certaine idée de la France. *Pour conclure, je citerai cette phrase devenue classique : Un para qui décède ne monte pas au ciel, il y retourne.»* ■



Le capitaine Bigeard prend le commandement du Bataillon de marche indochinois (64 Français, 539 Tonkinois)

# J'ETAIS UN DES LIEUTENANTS DE BIGEARD<sup>1</sup>

---

Général de corps d'armée (2S) François CANN

---

«Bruno» était l'indicatif radio du commandant puis du colonel Bigeard en Indochine et en Algérie. Entre nous, nous l'avons toujours appelé «Bruno», par affection. J'eus la chance de le servir en Algérie, comme lieutenant, chef de section, au 3<sup>e</sup> régiment de parachutiste coloniaux (RPC).

Le *communicant*. A une époque où, dans l'Institution militaire, la communication en était à ses balbutiements, il appliquait la maxime «Bien faire et le faire savoir» avec une habileté magistrale. Il communiquait vers le haut : aux hommes politiques qui venaient le voir, il expliquait la finalité de notre action. Il recevait les gens de la presse : aux écrivains (tels Lartéguy ou Kessel), aux photographes (comme Flament)<sup>2</sup> aux cinéastes (Schoendoerffer), il exposait les modalités et les difficultés de nos opérations.

Et il communiquait vers le bas : à l'issue de chaque opération les cadres recevaient une feuille simple sur laquelle il avait jeté, en style télégraphique, ses motifs de satisfactions et ses déceptions mais aussi ce qu'il attendait de nous lors des opérations à venir. Il exerçait cet art subtil de nous rendre complices de ses projets. Il adorait s'adresser directement à ses paras. A l'issue d'une cérémonie, il leur demandait de quitter les rangs et de se resserrer autour de lui. En quelques mots simples, il se livrait au bilan des actions récentes

puis il précisait ce qu'il attendait d'eux, avec toujours ce clin d'œil d'encouragement flatteur. Nos hommes étaient fascinés. Spontanément, sans qu'aucun ordre ne leur fût donné, ils se mettaient à crier, à l'unisson : «Vive Bigeard !». Il rayonnait. Nous partagions son bonheur et nous étions fiers de notre jeune colonel de 40 ans, déjà Grand Officier de la Légion d'honneur. Nous voulions lui ressembler.

*L'entraîneur*. Mais avant de «faire savoir», le premier ordre de l'axiome, «Bien faire», nous valait une course permanente à l'excellence aussi bien pour la tenue, la cohésion (les défilés en chantant), l'instruction du tir adaptée à la contre-guérilla et par-dessus tout la condition physique.

Marcel Bigeard devait ses succès et sa survie dans la Résistance et en Indochine à l'endurance qu'il avait imposée à ses unités. Son prestigieux bataillon d'Indochine, le 6<sup>e</sup> B.P.C. que les divisions viêtminh rêvaient de réduire à néant, dut plusieurs fois son salut à une esquive ultrarapide qui valut au bataillon le surnom de «bataillon Zatopek». Pendant la Bataille d'Alger les compagnies se livraient à tour de rôle à une marche commando (mi-course, mi-marche) : départ d'Alger à trois heures du matin, direction Sidi Ferruch (25 kilomètres) avec arme et musette légère.

Le colonel Bigeard exigeait de ses unités leur plein effectif ; il détestait les permissionnaires et les stagiaires, il abhorrait les malades quelles que fussent les circonstances. Son souci prioritaire était d'assurer l'intégrité physique de ses hommes, *a fortiori* d'épargner leur vie. Il réagissait comme un entraîneur de rugby qui a la hantise de voir ses joueurs partir à l'infirmerie.

---

(1) Cet article a été publié dans la revue Le Spectacle du monde sous le titre «Bigeard le dernier centurion», numéro de juillet 2010. Nous remercions la revue pour son aimable autorisation ainsi que le général François CANN..

(2) L'École nationale des sous-officiers de l'armée de terre a donné pour nom à sa 267<sup>e</sup> promotion : sergent-chef Marc Flament, figure historique de l'ECPAD. Le 9 juillet une journée de découverte de l'ECPAD a été organisée, en l'honneur de l'ancien photographe attitré du colonel Bigeard (TIM, sept. 2010).

A Chypre où nous étions rassemblés à l'automne 1956 dans le cadre de l'opération Suez, j'avais eu l'honneur de porter le brassard de capitaine de l'équipe de football du corps expéditionnaire. Nous fûmes battus dans le grand stade de Nicosie par l'équipe nationale de Chypre sur le score honorable de 2 à 1. C'était une performance que nous devons à une condition physique exceptionnelle. De retour au camp X où nous logions sous la tente, un officier me dit : «le colonel veut te voir». Je rectifiai ma tenue et m'apprêtai à être félicité. L'accueil fut glacial : *«Dîtes donc, père Cann, vous croyez que je vous ai fait venir ici pour taper dans le ballon ? Non mais ça ne va pas la tête ? Qui s'occupe de vos hommes pendant ce temps-là ? Arrêtez-moi ces gamineries !»*. Je n'ai plus jamais tapé dans un ballon.

*Le manœuvrier.* En tactique sur le terrain, il nous sidérait. Il passait des heures à étudier la carte. En la visualisant, il déterminait, sans jamais se tromper, les possibilités d'esquive de l'adversaire et, par corrélation, il dessinait sa propre manœuvre. Dès qu'il avait localisé l'ennemi, il ne le manquait jamais. Un fauve. Lors d'une importante opération faisant appel à de nombreux appuis, j'eus l'occasion, n'étant pas trop loin de lui, de l'observer à la manœuvre des unités d'appui. Il avait autour de lui quatre opérateurs radio qui lui tendaient le «bigou» à tour de rôle pour les liaisons avec ses compagnies, l'artillerie, l'avion d'observation et les chasseurs, et les hélicoptères. Il prenait manifestement grand plaisir à commander les différents acteurs, lesquels appréciaient d'être manœuvrés par lui. «Au moins», disaient-ils «avec lui, on a la satisfaction d'être bien utilisés et la fierté d'être efficaces».

(1) 21 MAI 1957 : Un détachement du 5<sup>e</sup> BTA tombe dans une embuscade près de Médéa. Un capitaine et 10 tirailleurs sont tués, les rebelles ont 1 mort et 2 blessés. 23 MAI 1957 : Le 3<sup>e</sup> R.P.C de BIGEARD est à la poursuite des HLL responsables de l'embuscade. Il les accroche à AGOUNNENDA. Le bilan après 48 h de combat, est de 96 tués et 12 prisonniers chez les HLL; et de 8 tués et de 29 blessés côté paras. Le lieutenant F. CANN (1<sup>re</sup> Cie-1<sup>re</sup> section) sera grièvement blessé lors de cet accrochage.

Avec son ami Félix Brunet, colonel de l'armée de l'air, il réalisa les premières véritables opérations hélicoptérées, celles où les hélicoptères cessent de faire du simple transport (afin d'épargner les mises en place à pied) pour devenir les instruments de la manœuvre.

*L'instinct guerrier.* En Algérie, l'Opération «Agounnenda<sup>3\*</sup>» restera à jamais le symbole de son inspiration. A la fin du mois de mai 1957, un détachement de dragons qui rentre de patrouille en fin d'après-midi tombe dans une embuscade sur les hauts plateaux algériens. Il y disparaît corps et biens. Nous ayant devancés sur les lieux de l'embuscade par hélicoptère, «Bruno» s'y livre à cette analyse invraisemblable qu'aucune École de Guerre n'enseignera jamais et pour laquelle il ne dispose que de deux indices : l'identification du commando zonal «Ali Khodja» (200 hommes et 3 mitrailleuses MG 42) et les traces de sa fuite qui indiquent un repli vers le nord (en direction de la mer). Après avoir étudié la carte, il expose sa conception de manœuvre : *«L'adversaire a emprunté cet oued en direction du Nord. Il basculera dans cet autre oued parallèle qu'il remontera pour revenir vers le Sud, sur les lieux du crime»*. L'entourage, incrédule, s'incline.

Avec ses six compagnies, «Bruno» tisse alors un maillage de six kilomètres sur quatre. Chaque compagnie dresse une douzaine d'embuscades. Aucun itinéraire n'échappe à la surveillance. Il conserve une compagnie en réserve hélicoptérée pour fermer la nasse. Lorsque le jour se lève tout le monde est en place, sur une seule fréquence radio mais en silence absolu pendant l'attente. Mission : laisser l'ennemi entrer dans la nasse et ouvrir le feu au dernier moment. Vers cinq heures, un chef de section annonce l'arrivée du «gibier» et commence à égrener le nombre de «fells» qu'il voit passer. Le feu s'ouvre lorsqu'il annonce 70. «Bruno» hélicopte alors sa compagnie de réserve. Pris dans la nasse, le commando est détruit après vingt-quatre heures de combat acharné. Nous aurons une douzaine de tués et une vingtaine de blessés. L'ennemi était bien revenu sur les «lieux du crime» : «Bruno» avait vu juste !

Quant à moi, je figure parmi les blessés. Nous venons d'être traînés jusqu'à une clairière où nous attendions que le feu se calme pour que les hélicoptères puissent nous évacuer. Nous sommes là une douzaine, allongés sous les ombrages, non loin des corps de nos camarades tombés, lorsque surgit «Bruno», la casquette en bataille, sa grande carte sous le bras. Surpris par ce spectacle de corps allongés, il ralentit le pas et adresse à chacun un clin d'œil ou un sourire. Soudain il me reconnaît : «Ah ! vous êtes là aussi père Cann ?» Je lui réponds par un geste d'impuissance. «Eh bien vous avez perdu mon vieux ! Salut ! Bon courage ! A bientôt».



Bigeard en Algérie

Aujourd'hui les lieutenants de «Bruno» sont orphelins et la France pleure le plus illustre de ses soldats : cinq fois blessé, vingt-quatre fois cité dont douze fois à l'Ordre de l'Armée, grand-

croix de la Légion d'honneur depuis 1974. En d'autres temps, il eut été un maréchal d'Empire. François Cann «Un lieutenant de Bruno».



Le 3<sup>e</sup> Bataillon de parachutistes vietnamiens pendant les combats de Ban Hine Sin et de Na Pho (1954)

# Pour en savoir plus sur certaines médailles

**La médaille commémorative française** a été créée par décret du 9-10-1995 pour récompenser civils ou militaires, français ou étrangers, «pour leur participation effective à des missions décidées par le gouvernement et menées hors du territoire national à compter du 1-3-1991». Les durées de séjour exigées pour son attribution sont variables selon les théâtres. On peut trouver les agrafes Ex-Yougoslavie, Albanie, Timor Oriental, Erym, Afghanistan, Haïti, Asie du Sud-Est. D'une largeur de 38 mm, le ruban qui porte l'agrafe, présente une alternance de 7 raies rouges et bleu clair de 5 mm chacune et sur chaque bord un liseré vert.

Créée par décret du 6-06-1962, **la médaille d'Outre-mer** a remplacé la médaille coloniale qui datait de 1893. Comme pour la médaille précédente, les durées de séjour exigées pour son attribution sont variables. Elle est accordée à ceux ayant participé aux opérations suivantes : *Cambodge, Liban, Mauritanie, Moyen-Orient, Ormuz, République centrafricaine, République de Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Somalie, Tchad, Zaïre*. Le ruban est bleu ciel avec trois bandes verticales blanches, une centrale de 7 mm et deux latérales de 2 mm.

**Médaille d'outre-mer sans agrafe** : elle est actuellement décernée aux militaires qui, outre une ancienneté de dix ans de services effectifs pour les personnels non officiers et de quinze ans au moins pour les officiers, ont servi avec distinction durant six ans à partir d'une liste de territoires définie par arrêté.

**A propos de l'attribution de cette médaille, voici une question écrite publiée dans le JO Sénat du 19/11/1998 – page 3677 :**

«M. Louis Souvet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions d'attribution de la médaille d'outre-mer. Fort logiquement les militaires détachés au Liban et notamment ceux participant à la garde de l'ambassade de France ont droit à l'attribution de cette médaille ; un traitement similaire ne s'applique pas aux gendarmes effectuant les mêmes missions à Alger. Il convient de rappeler les dangers inhérents à cette capitale. Il lui demande de lui expliquer les causes de cette discrimination pour le moins choquante.»

**Réponse du ministère : Défense publiée dans le JO Sénat du 28/01/1999 – page 281 :**  
«La médaille d'outre-mer est réservée aux seuls personnels directement engagés dans des opérations militaires. La création de nouvelles agrafes sur cette décoration est subordonnée aux dispositions de la loi du 6 août 1955 relative aux avantages accordés aux personnels militaires participant au maintien de l'ordre dans certaines circonstances. A l'origine, cette loi permettrait aux militaires victimes des événements d'Afrique du Nord, ou à leurs ayants cause, de bénéficier des dispositions normalement applicables en temps de guerre. Depuis la fin de ces événements et conformément à l'article 2 de la loi du 6 août 1955, le champ d'application de ces dispositions législatives est défini par arrêté conjoint du ministre de la défense et des secrétaires d'Etat au budget et aux anciens combattants. Aucun arrêté n'a étendu le champ d'application de la loi de 1955 aux services effectués à l'ambassade de France à Alger, ceux-ci ne pouvant être considérés comme des opérations actives de maintien de l'ordre comparables à des opérations de guerre. Dans ces conditions, il n'apparaît pas possible d'ouvrir le droit à la médaille d'outre-mer avec agrafe aux gendarmes affectés à Alger. Toutefois, à l'initiative de leur hiérarchie, ces personnels peuvent se voir attribuer des citations sans croix, des témoignages de satisfaction ou des lettres de félicitations, récompenses qui permettent, le cas échéant, d'obtenir plus rapidement la médaille de la défense nationale, la médaille militaire ou les ordres nationaux.»

## Information du secrétaire général

A l'envoi de la Revue 58, il avait été joint une demande d'information sur l'adhérent afin de mettre à jour un fichier complètement obsolète. Malheureusement, peu ont estimé qu'il fallait répondre ; sur les fiches de réponses reçues : soit la fiche n'était pas remplie, soit les informations étaient incomplètes... En particulier, il était demandé un numéro de téléphone pour vous joindre et une adresse internet. Il est vrai que certains n'ont pas d'internet et qu'ils n'ont personne de proche pouvant faire suivre un message, mais sur l'ensemble je suis certain que cela reste minoritaire. L'avantage d'internet est de pouvoir vous fournir une information majeure et immédiate. Aussi l'envoi à moindre coût pour l'association de renseignements ou papiers dont vous êtes demandeurs (n° d'adhérent, reçu fiscal, carte de membre périmée etc.). De plus vous êtes prévenus en temps voulu des manifestations que nous (ou d'autres associations identiques) organisons (expositions ex. «1940» en décembre 2010).

Non l'AAMI n'est pas morte et tente, malgré une défection certaine, de faire vivre ce musée qui nous a tant tenu à cœur avant sa renaissance dans l'Est. Vous recevrez avec la convocation à l'AG (deuxième quinzaine de mars 2011) le moyen de vous connecter sur le nouveau site que nous terminons en ce moment. De plus vous trouverez en en-tête de celle-ci : en 1 votre numéro d'adhérent (souvent mal connu), en 2 et 3 la date de votre dernière cotisation (mois, année) sous la forme d'un N° continu du genre 2344.03.2010. Il vous est demandé de nous faire part de tous changements intervenants sur votre localisation.

Pour tout renseignement vous pouvez me joindre au 06 09 67 33 62 ou de préférence à l'adresse mail «[aami.secre@voilà.fr](mailto:aami.secre@voilà.fr)».

Dans tous les cas nous essayons de ne pas lâcher ce qui faisait notre force «la Revue» et «les expositions à thème» malgré les difficultés financières dues au peu d'adhérent. Nous comptons sur vous pour faire la promotion de notre association pour la remonter en effectifs officiers, sous-officiers, et sympathisants. Merci à tous.



**S.A.R.L. IML**

**INSIGNES MILITAIRES LAVOCAT**

**ACHAT-VENTE-ECHANGES**

Hôtel d'entreprises - Z.A. les Yeuzes

34270 CLARET

Tél : 04 67 59 68 34

Fax : 04 67 59 57 09

[www.i-m-l.com](http://www.i-m-l.com)

**Catalogue sur demande**

e-mail : [insigne.militaire.lavocat@wanadoo.fr](mailto:insigne.militaire.lavocat@wanadoo.fr)

